

FORMATION DE CADRES
Partage ta passion !
Deviens moniteur sportif !

Adeps
FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

CAHIER DES CHARGES

de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Formation des cadres sportifs

Discipline :

Kin-Ball

Niveau :

Moniteur Sportif Initiateur incluant

Moniteur Sportif Animateur

Organisme délégataire

Fédération Francophone Belge de Kin-Ball (FFBKB)

Version 3.0 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du 21 octobre 2025



* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épicène.

ADEPS



Opérateur de formation
Kevin Crousse

TABLE DES MATIÈRES

0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION	5
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES.....	7
1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction.....	7
1.2. Introduction générale de la formation	7
1.3. Homologation et certification	8
2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISSES.....	10
2.1. Vocation pédagogique.....	10
2.1.1. Moniteur SportifAnimateur	11
2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur	13
3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION 15	
3.1. Schéma de base d'organisation de la formation	15
3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation	16
3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification	16
3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	17
3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat	17
3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)	17
3.7. Droit de rétractation	18
3.8. Protection des données personnelles.....	18
3.9. Modalités diverses	18
4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES.....	20
4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation.....	21
4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences	21
4.0.2. Taxonomie	24
4.0.3. Modalités d'enseignement.....	27
4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage.....	28
4.0.5. Evaluation	29
4.0.6. Synoptique.....	32
4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction	33
4.0.8. Parcours de formation	33
4.1. Fiches ECTS de la thématique 1	35
4.2. Fiches ECTS de la thématique 2	42
4.3. Fiches ECTS de la thématique 3	63
4.4. Fiches ECTS de la thématique 4	72
4.5. Fiches ECTS de la thématique 5	77
4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus	80



5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES	81
5.1. Présentation du (des) stage(s)	81
5.1.1. Dossier de stage	82
5.1.2. Signalétiques	83
5.1.3. Cahier / Carnet de stage	83
5.1.4. Rapport de stage	83
5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages	84
5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages	84
5.4. Endroits et niveaux de Stages	85
5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage.....	85
Moniteur Sportif Animateur	85
Moniteur Sportif Initiateur	86
5.6. Qualification et/ou expérience utile exigée des maitres de stage.....	86
6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D'ÉVALUATION	87
6.1. Délai d'organisation des évaluations.....	87
6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect	87
Moniteur Sportif Animateur	87
Moniteur Sportif Initiateur	88
6.2.1. Présences au cours	88
6.2.2. Autres modalités à décrire	88
6.3. Publicité des accès aux évaluations.....	89
6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	89
6.5. Nombre de sessions d'évaluation.....	89
6.6. Constitution du Jury d'évaluation	90
6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)	90
6.8. Motivation du résultat en délibération	91
6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	91
6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats	92
6.11. Recours et procédures.....	92
7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER).....	94
7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	94
7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)	95
7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF	95
7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF.....	95
7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)	96
7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE	96
7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE	97
7.4. Entretien de VAFE	98
7.5. Frais de procédure pour une VAFE	99

7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)	99
7.6.1.	Où envoyer le dossier VAFE ?	99
7.6.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	99
7.6.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?	99
7.7.	Analyse concernant la demande de VAFE	99
7.8.	Décisions concernant la demande de VAFE	100
7.9.	Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS	100
7.9.1.	Cours généraux.....	100
7.9.2.	Cours spécifiques.....	101
7.10.	Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	102
8.	RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	103
9.	ANNEXES.....	104



0. INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES / RÉFÉRENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrétiaux) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme « déléataire de la formation » seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (**« fédération ou institution déléataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues »**) doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrétiaux sont évoqués dans le décret du 03/05/19 :

« Art. 38 :

§ 1. Le Gouvernement délivre des brevets dans le domaine de l'encadrement, à vocation pédagogique, sécuritaire ou managériale.

§ 2. La formation des cadres sportifs à vocation pédagogique, comprend une formation spécifique à chaque discipline sportive ou groupe de disciplines sportives similaires, précédée / suivant son niveau, par une formation générale, organisée par le Gouvernement, selon les modalités qu'il détermine.

§ 4. Le Gouvernement organise les formations générales. Il en fixe :

- 1° les données administratives de l'opérateur ;
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;
- 6° la description des modalités d'évaluation ;
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;
- 8° la description des règles de délivrance des attestations de réussite.

§ 5. Afin de pouvoir constituer les contenus de formation, chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle notamment de diverses thématiques :

- 1° cadre institutionnel et législatif ;
- 2° didactique et méthodologie ;
- 3° facteurs déterminants de l'activité et de la performance ;
- 4° aspects sécuritaires et préventifs ;
- 5° éthique et déontologie ;
- 6° management. »

« Art. 39 § 1. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38, § 6. habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° Les données administratives de l'opérateur délégataire ;
- 2° La description des fonctions et les compétences requises ;
- 3° La description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;
- 4° La description des programmes et contenus de formation ;
- 5° La description des programmes et contenus des stages ;
- 6° La description des modalités d'évaluation ;
- 7° Les conditions de dispenses de diplômes ;
- 8° La description des règles de délivrance et de certification des brevets. »

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au référentiel de formation,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges / référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épicène les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours, etc.

1. DONNÉES ADMINISTRATIVES

Ce chapitre répond à l'Art. 38. § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 1 (**Les données administratives de l'opérateur délégataire**).

1.1. Informations concernant l'opérateur délégué à la rédaction

Opérateur de formation :

Fédération Francophone Belge de Kin-ball (FFBKB)
Rue des Prémontrés, 12
4000 Liège
Mail : contact@kin-ball.be
Web : www.kin-ball.be

Personne de contact chargée des formations de cadres :

Kevin CROUSSE
Rue des Prémontrés, 12
4000 Liège
GSM : 0499/48.80.12
Mail : kevin.crousse@gmail.com

Conseiller pédagogique de l'AG Sport :

Catherine THEUNISSEN
Allée des sports 4,
4000 Liège
Tél : 0496/50.87.09
Mail : ctheunissen@uliege.be

1.2. Introduction générale de la formation

Ce cahier des charges reprend les formations de Moniteur Sportif Animateur (MSAn) et Moniteur Sportif Initiateur (MSIni) de Kin-Ball et est d'application pour les formations mises en place à partir de 2025. Il a été réalisé dans le cadre de la réforme des formations de cadres sportifs à vocation pédagogique conduite par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Aujourd'hui, de nombreuses fédérations sportives imposent un brevet ADEPS pour l'encadrement de leurs clubs tout comme les centres ADEPS pour l'animation de leurs stages sportifs. Au terme des formations spécifiques Kin-Ball, le moniteur se verra attribuer un brevet dûment homologué et reconnu à travers tout le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles (plus d'informations dans la section suivante).

La formation Moniteur Sportif Initiateur fait référence à des méthodes de pratiques et d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou à un groupe d'individus. Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'Adeps :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Éthique et déontologie

Un niveau intermédiaire de qualification a été mis en place « Moniteur Sportif Animateur ». Ce niveau intermédiaire est exclusivement constitué de certains modules clairement identifiés de la formation Moniteur Sportif Initiateur.

Nous avons choisi de scinder la formation de MSIn en deux parties distinctes : la découverte du Kin-Ball à l'école et la découverte du Kin-Ball en club. Ce mode de fonctionnement permettra à chacun (jeunes moniteurs et/ou professeurs d'éducation physique) de donner des bases solides et correctes en Kin-Ball aux enfants dont ils ont la charge. La formation des cadres, depuis la reconnaissance en 2018, est un élément prioritaire de notre Fédération, non seulement pour améliorer les pratiques des personnes certifiées, promouvoir le sport mais également pour tendre vers le haut niveau.

La mise en application des concepts/jeux/exercices sur le terrain et une pratique réflexive seront au centre de la formation.

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Initiateur, est homologué /certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation – voir section 7) correspond à la validation de la première étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif » (opéré par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue aussi un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Initiateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique).

En résumé, un parcours de formation sera homologué / certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 phases / 3 étapes :

- Les cours généraux (prérequis aux cours spécifiques)
- Les cours spécifiques
- Le module « Une pratique en toute sécurité : les 1ers soins en milieu sportif ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

2. RÉFÉRENTIEL « FONCTION ET COMPÉTENCES » : DESCRIPTION DES FONCTIONS EXERCÉES ET COMPÉTENCES REQUISSES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1 du décret du 3 mai 2019, au point 2 (**la description des fonctions et les compétences requises**).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la (des) discipline(s) à laquelle / auxquelles le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à **vocation pédagogique** fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. Il s'agit d'enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus. La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR : Animer à la pratique sportive

NB : Il est possible d'envisager une qualification « Animateur sportif » dans la discipline spécifique. La formation « Animateur sportif » doit être constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Initiateur Sportif ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport – Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation).

MONITEUR SPORTIF INITIAUTEUR : Animer – Initier – Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR : Former et consolider les bases de la performance

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR : Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : compétences préalables à la formation.
- du profil de fonction : capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).
- du public cible : public à charge du cadre sportif.

- du cadre d'intervention : cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction.
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction.

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif
- Thématique 2 : Didactique et méthodologie
- Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs
- Thématique 5 : Ethique et déontologie

2.1.1. Moniteur Sportif Animateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Être âgé de 16 ans dans l'année de suivi de la formation.
 - Être en ordre d'affiliation à la FFBKB (ou dans une Fédération nationale de Kin-Ball).
- OU
- Être titulaire d'un diplôme pédagogique (par ex. : AESI-AESS-bachelier-master en sciences de la motricité, CQ animateur socio-sportif...) ou être en cours d'études de formation pédagogique

Toute situation se situant hors de ce cadre sera débattue avec les responsables des formations de cadres.

- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Animer la pratique du Kin-Ball.
 - Assister les MSIni dans leurs activités.
 - Faire découvrir et diversifier l'activité Kin-ball en privilégiant l'approche par le jeu.
 - Focaliser son action sur la pratique ludique globale visant le développement des habiletés motrices générales préparatoires à la pratique spécifique d'un groupe / d'une famille de disciplines (voire d'une discipline sans verser dans la spécialisation).
 - Fidéliser à une activité sportive sans toutefois pouvoir développer un apprentissage structuré, organisé et/ou formalisé.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au Kin-ball.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif (l'animateur exerce / fonctionne sous la responsabilité / supervision d'un cadre pédagogique d'un niveau de qualification supérieur.

- Public cible du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs à la recherche de découverte d'activités physiques et sportives.
 - Les joueurs en formation de base
- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Equipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Agir sous supervision dans des situations connues et définies liées à un domaine d'encadrement et/ou de formation, avec un degré de responsabilité limité à l'exécution des tâches.
 - Agir avec un degré d'autonomie et de responsabilité limité aux choix posés et mis en œuvre dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre restreint de facteurs varient.
- Présence du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Un taux de présences de 80% est exigé aux sessions présentielle. Une participation active à la formation est requise pour l'obtention de la certification.
- Évaluation du MONITEUR SPORTIF ANIMATEUR en Kin-Ball
 - Des évaluations formatives seront proposées lors de plusieurs modules en présentiel afin de permettre au candidat de pouvoir entamer son stage avec une petite expérience et un retour sur une première pratique. Au terme du stage et de la formation, le(s) formateur(s) certifieront le candidat pour l'ensemble des aptitudes reprises ci-dessous.
 - La figure 1 rassemble les grands objectifs que le candidat devra atteindre pour obtenir le brevet Animateur octroyé par l'Adeps et la FFBKB. Ces objectifs rassemblent l'ensemble des modules.



Figure 1 : Objectifs des candidats MSA

2.1.2. Moniteur Sportif Initiateur

- Prérequis du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR en Kin-Ball
 - Lauréat (ou validation) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.
 - Être âgé d'au moins 16 ans au début de la formation (la validation ne sera effective qu'à partir de 18 ans).
 - Être en ordre d'affiliation à la FFBKB (ou dans une Fédération nationale de Kin-Ball).
 - Ne pas être sous le coup d'une suspension fédérale.

OU

- Être détenteur d'un diplôme pédagogique dans le domaine des Sciences de la motricité.
- Être détenteur d'un diplôme dans le domaine des techniques d'animation et être lauréat (ou avoir validé) des cours généraux Moniteur Sportif Initiateur.

Toute situation hors de ce cadre sera débattue avec les responsables des formations de cadres.

- Profil de fonction du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR en Kin-Ball
 - Faire découvrir et diversifier l'activité sportive en privilégiant l'approche par le jeu.
 - Permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au Kin-Ball.
 - Animer la pratique du Kin-Ball.
 - Continuer le développement des habiletés motrices générales.
 - Développer progressivement des habiletés motrices spécifiques au Kin-Ball.
 - Motiver à l'apprentissage du Kin-ball.
 - Intégrer le développement des qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité Kin-Ball.
 - Fidéliser à une activité sportive dans l'optique d'une pratique de compétition et/ou récréative poursuivie tout au long de la vie.
 - Mettre en place les bases technico-tactiques des joueurs pour les amener aux premières compétitions.
 - S'intégrer dans une équipe d'encadrement de Kin-Ball.
 - Proposer des séances de Kin-Ball progressives en termes de difficulté.
 - Adapter les séances de Kin-Ball en fonction des contraintes logistiques et organisationnelles.
- Public cible du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR en Kin-Ball
 - Tous les âges.
 - Les pratiquants novices et débutants.
 - Les sportifs en phase de formation de base.

Catégorie	Moniteur principal	Moniteur Assistant
U10 (8 – 10 ans)	Initiateur	Animateur et +
U12 (10 – 12 ans)	Initiateur	Animateur et +

U14 (12 – 14 ans)	Initiateur	Animateur et +
Mixtes/Loisirs (14 ans et +)	Initiateur	Animateur et +
U16 (14 – 16 ans) ♂	Éducateur	Animateur en passe de devenir Initiateur et +
Dames D2 et moins (14 ans et +)	Éducateur	Animateur en passe de devenir Initiateur et +
Hommes D2 et moins (16 ans et +)	Éducateur	Animateur en passe de devenir Initiateur et +
Dames D1	Entraîneur	Initiateur en passe de devenir Éducateur et +
Hommes D1	Entraîneur	Initiateur en passe de devenir Éducateur et +
Équipe Nationale	Entraîneur	Éducateur en passe de devenir Entraîneur

- Cadre d'intervention du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR Kin-Ball
 - Équipes structurées des clubs ou des fédérations.
 - Programmes ADEPS d'animation et d'initiation sportive.
 - Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, etc.).
 - Communes (activité de quartier, plaine sportive, etc.).
- Cadre d'autonomie et de responsabilité du MONITEUR SPORTIF INITIATEUR Kin-ball
 - Agir avec une marge d'initiative restreinte dans des situations caractérisées au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles un nombre important de facteurs prévisibles sont susceptibles de changer, et avec une responsabilité complète de son travail.

La figure 2 rassemble les grands objectifs que le candidat devra atteindre pour obtenir le brevet de Moniteur Sportif Initiateur octroyé par l'Adeps et la FFBKB. Ces objectifs résument l'ensemble des modules.



Figure 2 : Objectifs des candidats MSI (les objectifs en bleu sont l'évolution des objectifs MSAn)

3. DESCRIPTION DES MODALITÉS PRÉALABLES À L'ORGANISATION DE LA FORMATION

Ce chapitre répond à l'Art. 39 § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 3 (**La description des modalités préalables à l'organisation de la formation**).

3.1. Schéma de base d'organisation de la formation

- Les modalités de tenue et d'agencement d'une session de formation seront communiquées via le site de la FFBKB.
- Un nombre minimum de 12 candidats est exigé pour l'ouverture officielle d'une session de formation.
- Le nombre maximum de candidats est de 24 par session de formation ou pour un éventuel dédoublement de session.
- Afin d'être assurés, les candidats doivent être membres de la FFBKB ou d'une des fédérations nationales reconnues par la FIKB. Dans le cas où le candidat passe sa formation via une école, il est assuré par l'assurance de l'école concernée.
- L'organisation d'une session de formation est annoncée personnellement aux candidats connus.
- Les lieux de formation seront, autant que possible, choisis en fonction notamment de considérations géographiques des candidats, des infrastructures et des chargés de cours.

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

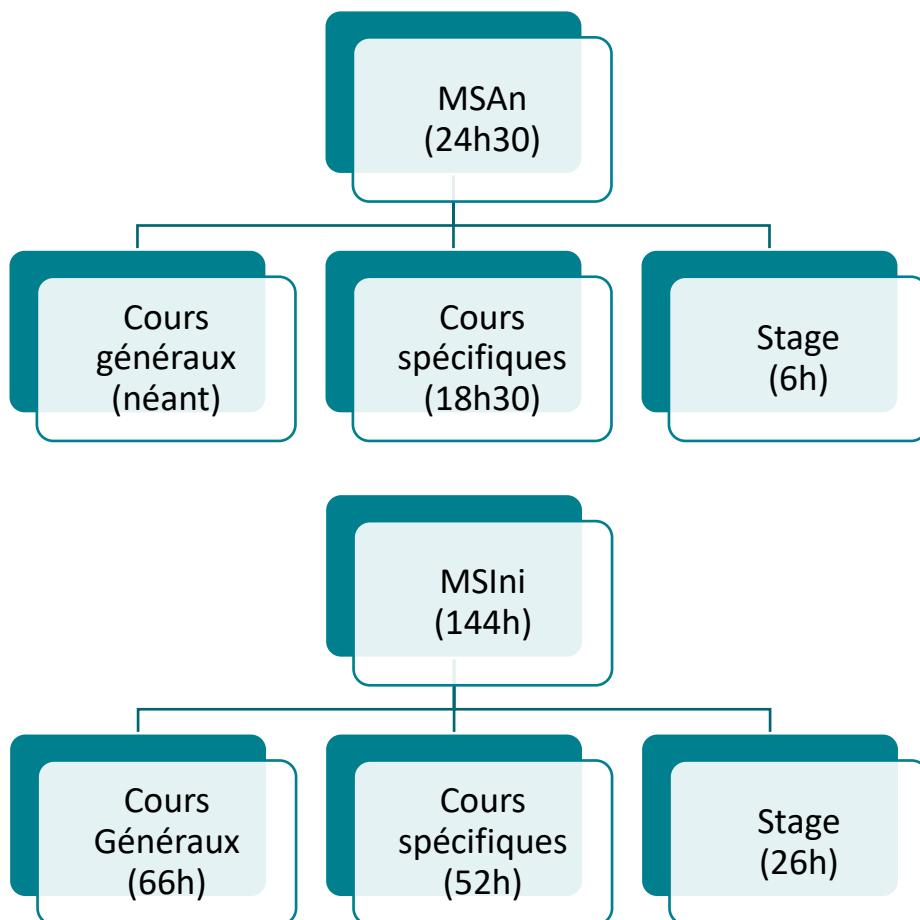
Processus global d'apprentissage			Consolidation
Cours généraux opérés par l'Adeps	<i>Formation spécifique dispensée par tout opérateur reconnu</i>		Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis	Formation théorique et pratique	

3.2. Informations à fournir par l'opérateur de formation

- La présence aux cours est obligatoire.
- L'âge d'accès à la formation est 16 ans pour MSAn et MSIni.
- L'homologation du diplôme MSIni par l'AG Sports se fera à 18 ans.
- Aucun test d'entrée n'empêchera l'inscription aux formations spécifiques.
- L'inscription sera définitive après avoir satisfait aux différents critères d'accès et du paiement des droits d'inscriptions à la formation.

Certaines dispenses partielles ou totales de cours peuvent être octroyées et seront vérifiées à la suite d'une décision de la Commission Pédagogique Mixte¹.

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification



¹ La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale des Sports, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs de formations de cadres. Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation. La Commission Pédagogique Mixte est composée de représentants fédéraux et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs. La Commission Pédagogique Mixte est habilitée à proposer à l'administration toute modification ou adaptation sur ces différents points.

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

- L'accès à la formation ne nécessite pas la réussite à un test préliminaire.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

- Une copie de la carte d'identité permettant de vérifier l'âge du candidat.
- Une preuve d'affiliation à une fédération nationale autre que la FFBKB.
- Une fiche d'inscription ad hoc dûment complétée.
- Une preuve d'acquittement des droits d'inscription et d'homologation.
- Une copie des documents de réussite ou de dispense aux cours généraux MSIn.
- Une copie des documents stipulant un diplôme en Sciences de la motricité ou des techniques d'animation ou une attestation de suivi de cours à vocation pédagogique, si de tels documents existent.

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

- L'opérateur de formation communique les renseignements (dates, lieux, horaires, etc.) inhérents à la session de formation via les différents moyens de communication :
 1. Sur le site internet de la fédération : www.kin-ball.be
 2. Via les avis aux cercles.
 3. Via les mailing lists.
- L'opérateur de formation fixera le montant des droits d'inscription et les modalités de paiement. Celui-ci se réserve le droit d'en modifier le montant d'année en année. Ces informations seront communiquées via les mêmes canaux que les informations concernant les formations elles-mêmes.
- Les demandes d'inscription sont traitées par ordre de réception.
- L'inscription du candidat sera définitive dès que l'opérateur de formation sera en possession de tous les documents demandés (voir **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**). Ces documents doivent être transmis à la fédération au minimum 10 jours ouvrés avant le lancement de la première activité.
- La date limite d'inscription est fixée au maximum à deux semaines avant le début de la formation. Une confirmation d'inscription sera adressée aux candidats par mail, les éventuels rappels de paiement également.
- Pour pouvoir accéder aux évaluations MSIn, le candidat doit impérativement être en ordre d'inscription (avoir rendu tous les documents administratifs stipulés au point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) et de cotisation, et totaliser 80% de présence aux cours, toutes thématiques confondues². Sans ces conditions, le candidat ne pourra pas se présenter aux évaluations finales de la formation et sa formation ne pourra pas lui être remboursée. Ces critères d'accès aux évaluations seront communiqués au candidat préalablement à la formation, lors de la première séance en présentiel.

² La présence aux cours est comptabilisée à la fin de chaque cours. La présence à tous les cours est obligatoire, et la pondération valable pour les résultats l'est également pour les présences. Un retard ou une absence à une partie de cours auront un impact proportionnel (i.e. 20 minutes de retard sur un cours de 2h représentent une absence de 16,66%) sur la présence totale pour ce cours.

3.7. Droit de rétractation

Les candidats disposent d'un droit de rétractation en envoyant à l'opérateur de formation une explication jugée valable par celui-ci, 1 mois avant la première activité. Passé ce délai, il n'y a pas de rétractation possible, et les frais de formation restent dus à la fédération. En cas de certificat médical ou de force majeur, le droit de rétractation est diminué à 1 jour.

3.8. Protection des données personnelles

- Lors d'une inscription aux cours spécifiques (VAFE – cours – évaluations – etc.) vous signifiez que vous acceptez les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de vos données personnelles.
- Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : Nom, Prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive.
- L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sport pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.
- Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.
- Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.
- Chaque candidat a le droit de demander au responsable du traitement l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.
- Vos données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne de l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant votre parcours de formation.
- Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.
- Pour toute demande spécifique au RGPD (Révision Générale de Protection des Données) voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Alexandre JACOB – contact@kin-ball.be

3.9. Modalités diverses

- Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.
- Tout candidat MSIn doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.

- Compréhension à l'audition : compétence minimale de niveau B2
- Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1
- Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1

- Tout handicap ou difficultés particulières doivent être communiqués préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 30 jours ouvrables avant la 1ère session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou difficultés particulières en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

- Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examinateurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

- Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

Exemples non exhaustifs :

- Non-respect des consignes des formateurs et des responsables de la formation et/ou des évaluations.
- Attitude et/ou un langage non correct(s) tant à l'égard des autres candidats et/ou des formateurs et/ou le personnel ADEPS.
- Détenion et/ou de consommation des boissons alcoolisées ou toutes autres substances nocives ou illicites, lors des formations et/ou des évaluations, etc.
- Vol ou tentative de vol.
- Non-respect de l'esprit de la Charte « Vivons Sport ».
- Etc.

4. RÉFÉRENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPÉCIFIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 03 mai 2019, au point 4 (**la description des programmes et contenus de formation**).

Thématique 1	Thématique 2	Thématique 3	Thématique 4	Thématique 5
Cadre institutionnel et législatif	Didactique et méthodologie	Facteurs déterminants de l'activité et de la performance	Aspects sécuritaires et préventifs	Éthique et déontologie
Module CG 1.1.1. Ma formation de cadre sportif	Module CG 1.2.1. Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	Module CG 1.3.1. Approche déterminante de gestion psycho-émotionnelle	Module CG 1.4.1. Une pratique en toute sécurité : la prévention	Module CG 1.5.1. Règles de bonnes conduite d'un cadre sportif
Module CG 1.1.2. Statut social et fiscal du moniteur sportif	Module CG 1.2.2. Mon action avant, pendant et après « Ma séance »	Module CG 1.3.2. Un support à l'activité physique : la « machine humaine »	Module CS 0.4.1. Comment garantir au mieux la sécurité dans un groupe ?	Module CS 1.5.1. La charte d'esprit sportif : un fil conducteur
Module CG 1.1.3. Le paysage sportif : du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	Module CG 1.2.3. Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	Module CG 1.3.3. Déficiences et pratiques sportives : organisation du « Handisport »	Module CS 1.4.1. La pratique du Kin-Ball en toute sécurité	
Module CS 0.1.1. Les droits et devoirs du MSAn et MSini, des clubs et de la Fédération	Module CS 0.2.1. Les jeux Omnikin au service du Kin-Ball	Module CG 1.3.4. Recommandations de base pour une bonne pratique physique		
Module CS 1.1.1. L'organisation administrative et sportive de la FFBKB	Module CS 0.2.2. Comment animer un groupe ?	Module CS 1.3.1. La maîtrise du ballon, une base à ne pas négliger		
Module CS 1.1.2. L'arbitrage, le rôle de chacun (règlement)	Module CS 0.2.3. Le carnet de bord de l'animateur	Module CS 1.3.2. L'offensive à 2 bras		
	Module CS 0.2.4. Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB	Module CS 1.3.3. La défense en carré	Pré requis à l'homologation/à la certification du niveau MS Initiateur.	
	Module CS 1.2.1. La séance d'initiation, un bon point de départ	Module CS 1.3.4. La glissade : les fondamentaux	Module 1.4. Une pratique en toute sécurité : les 1 ^{ers} soins en milieu sportif	
	Module CS 1.2.2. Adaptation sur le terrain			
	Module CS 1.2.3. Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif			
	Module CS 1.2.4. Le coach, un guide pour l'enfant			
	Module CS 1.2.5. Le carnet de bord de l'initiateur			
	Module CS 1.2.6. Stage pratique de ma formation initiateur			

4.0. Ingénierie des compétences et ingénierie de formation

4.0.1. Définition de base des notions de savoirs / connaissances, savoir-faire, savoir-être et de compétences

- **LES SAVOIRS** sont un ensemble d'informations, de connaissances utiles, de concepts-clés au service du développement des compétences. Il conviendra de s'y référer pour mettre en œuvre divers savoir-faire, des compétences pour remplir ses fonctions de cadre sportif.
- **LES SAVOIR-FAIRE (SF)** sont les pratiques de « travail », les manières de faire, pour réaliser les tâches (en lien avec le profil de fonction). Les savoir-faire renvoient aux capacités de réflexions et d'actions d'une personne par rapport aux caractéristiques des situations qu'elle rencontre. Les savoir-faire devraient être identifiables par des comportements observables (*cf. aussi les résultats attendus au terme des apprentissages*). Ils sont aussi appelés « **savoir-faire techniques** ».
 - **SF didactique** : les pratiques mises en œuvre pour analyser, pour étudier, pour mener une réflexion préalable, pour « traiter » un « sujet » et à partir de là, transposer des compétences, des contenus-matière à enseigner, à faire apprendre (exemples : *l'étude des facteurs de performance d'une discipline ; analyse des éléments permettant un environnement émotionnel positif ; étude du contexte d'entraînement ; évaluation des sportifs ; etc.*) ;
 - **SF méthodologique** : les pratiques mises en œuvre pour définir le chemin à suivre, les opérations à effectuer pour arriver à un but d'intervention sur le terrain (d'animation, d'enseignement, d'entraînement). Les savoir-faire méthodologiques peuvent être définis comme la capacité de réagir de façon méthodologiquement adéquate (*suivant une « méthode », une « façon de faire*) aux tâches demandées avant, pendant et après l'intervention sur le terrain (exemples : *méthodologie de la préparation des « entraînements » ; l'enchaînement – la progression – le dosage des exercices ; etc.*) ;
 - **SF pédagogique** : les pratiques mises en œuvre pendant, lors de l'intervention sur le terrain (de l'animation, de l'enseignement, de l'entraînement, toutes les actions menées par le moniteur sur le terrain) (exemples : *les techniques de communication utilisées ; l'organisation de l'espace de jeu ; la régulation des exercices ; l'individualisation des tâches ; la prévention des accidents ; l'utilisation des consignes, des feedbacks ; la gestion du groupe, de la « discipline », etc.*) .
- **LES SAVOIR-ETRE (SE)** sont les attitudes, les « comportements professionnels ». A l'heure actuelle, certaines littératures spécialisées évoquent le concept de « **savoir-faire non techniques** » ou encore « **savoir-faire comportementaux** ». Dans un processus de développement de compétences, il convient de distinguer des savoir-faire comportementaux liés à « l'apprenance » ; autrement dit à ses capacités, à ses motivations et à ses possibilités de se développer, d'évoluer, de progresser, d'apprendre. De par leur interdépendance, certains savoir-faire peuvent se retrouver

dans l'un et l'autre champ (par exemple : *mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences*).

- SF comportementaux liés à l'apprenance : L'apprenance est défini comme « *un ensemble stable de dispositions affectives, cognitives et conatives, favorables à l'acte d'apprendre, dans toutes les situations formelles ou informelles, de façon expérientielle ou didactique, autodirigée ou non, intentionnelle ou fortuite.* » (Carré, 2005). Ci-dessous quelques savoir-faire comportementaux de base liés à l'apprenance sont déclinés.

Tableau inspiré des travaux de Carré (2005)

SAVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Pratiquer l'observation
	Pratiquer la réflexivité
	Mobiliser ses connaissances
	Mesurer objectivement sa progression dans le développement de ses compétences
	Autogérer le développement de ses compétences
VOULOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Avoir envie d'évoluer et de poursuivre le développement de ses compétences
	Prendre du plaisir à être dans une posture d'apprenant
	Décider de passer de l'intention à l'action dans le cadre du développement de ses compétences
	Accepter l'observation et/ou l'évaluation de ses comportements par les autres
POUVOIR <i>développer ses compétences / les faire évoluer / progresser</i>	Organiser son temps, son espace, son matériel
	Constituer un réseau et établir des relations favorisant le développement de ses compétences
	Se préparer avant la formation
	Ordonner et soigner son travail

- SF comportementaux liés à la fonction : Il s'agit de savoir-faire comportementaux situationnels liés à la fonction, elle-même liée aux tâches, au public-cible, au cadre d'intervention, au niveau de responsabilité correspondant. Ces savoir-faire comportementaux sont aussi appelés « **soft-skills** ». Ils sont maintenant déclinés comme des « **savoir-faire non techniques** » (voire en compétences à part entière). Ils se caractérisent par leur transversalité et leur interdépendance. Ils sont utilisés/mobilisés tant dans la "fonction" que dans la vie personnelle.

Adapté d'après la classification 2021 des compétences psycho-sociales de l'OMS.

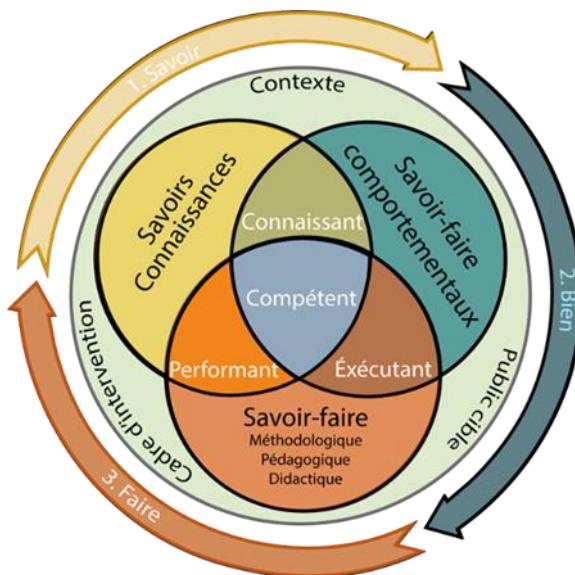
Compétences sociales interpersonnelles et de communication	
<i>Participer de façon constructive aux interactions sociales, créer et maintenir des relations avec les autres.</i>	
Compétences de communication verbale et non verbale	Ecouter activement
	Ecouter, comprendre les besoins d'autrui et l'exprimer (<i>empathie</i>)
	Donner des feedbacks constructifs
	Recevoir des feedbacks
	S'affirmer, exprimer ou défendre des idées sans agressivité envers autrui (<i>assertivité</i>)
Compétences de négociation	Résoudre des difficultés
	Gérer les conflits
	Résister aux pressions, "hyper sollicitations" de l'environnement humain
Compétences de coopération	Collaborer avec un individu, un groupe cible, avec l'environnement humain
	S'adapter dans la relation humaine, faire preuve de tolérance, de patience

Compétences cognitives	
<i>Mettre en œuvre les processus mentaux de collecte et de traitement des informations afin d'exécuter une tâche.</i>	
Compétences attentionnelles	Mobiliser sa mémoire
	Choisir et se concentrer sur des informations et/ou des tâches pertinentes
	Choisir et se concentrer sur des tâches pertinentes
Compétences d'agilité	Organiser, planifier ses actions
	Prendre des décisions constructives
	Résoudre des problèmes
	Etre créatif, prendre des risques " <i>calculés</i> "
Compétences d'autoévaluation liées à la "pensée critique"	Avoir conscience des valeurs, des attitudes, des "facteurs" qui nous affectent
	Analyser l'influence des pairs
	Analyser l'influence de l'environnement humain
	Identifier les sources d'informations pertinentes
	Suivre un cadre réglementaire
	Mettre du sens dans ses actions

Compétences émotionnelles	
<i>Identifier, comprendre, exprimer et gérer ses émotions et celles d'autrui.</i>	
Compétences de gestion et de régulation émotionnelles	Reconnaitre et comprendre ses émotions
	Gérer ses propres émotions et maintenir un état émotionnel équilibré
	Faire preuve de résilience (<i>résister à divers types de "traumatismes", de "violences"</i>)
	Faire face aux "succès"
Compétences d'autoévaluation liées à "l'auto-régulation" (qui favorisent la confiance et l'estime de soi)	Comprendre et prendre en compte les 4 stades du développement de ses compétences (<i>de l'inconscience de son (ses) incompétence(s) à la conscience de sa (ses) compétence(s)</i>)
	Persévérer, avoir du courage

- **LES COMPETENCES**, qui, d'un point de vue générique, sont « *identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire / de mettre en œuvre), et d'attitudes (savoir-être / comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches* ». (Adapté de la définition du CEDEFOP, Commission UE, 2012)

Savoirs versus Savoir-Faire versus Savoir-Etre (adapté de Boudreault, 2014)



4.0.2. Taxonomie

Une taxonomie est un référencement qui permet de classer, hiérarchiser sur base de critères, d'indicateurs. La plus connue, et celle utilisée, est la taxonomie de Bloom (révisée en 2002 par un groupe d'experts des sciences de l'éducation dont Anderson et Krathwohl - 2002). Elle permet d'identifier l'activité intellectuelle sollicitée chez un apprenant quand on l'évalue sur une compétence. Elle peut représenter une aide précieuse pour les formateurs pour situer le niveau de compréhension et de maîtrise de leurs apprenants. Elle permet également de classer « l'acte mental » en plusieurs niveaux de complexité, du plus simple au plus complexe sur des critères génériques. Par ailleurs, chaque niveau cognitif requiert les capacités et habiletés intellectuelles développées dans les niveaux inférieurs.

✓ Taxonomie des savoirs

Tableau inspiré des travaux de Biggs et Collis (*Taxonomie SOLO - 1982*) et Bloom révisés
(Anderson et Krathwohl - 2002)

Niveaux des savoirs	Niveaux d'apprentissage de Bloom	Verbes pour la construction de résultats d'Acquis d'Apprentissage
Savoirs déclaratifs	Se souvenir	Mémoriser, identifier, reconnaître, compter, définir, trouver, relier, nommer, citer, rappeler, réciter, énumérer, dire, imiter
Savoirs déclaratifs	Comprendre reproduire	Classer, décrire, lister, reporter, discuter, illustrer, sélectionner, raconter, séquencer, esquisser, séparer, distinguer, discerner
Savoir procéduraux	Appliquer Analyser	Intégrer, expliquer, prédire, conclure, résumer, examiner, transférer, caractériser, comparer, différencier, organiser, faire un cas, construire, examiner et récrire, résoudre un problème, planifier
Savoir stratégiques / conditionnels	Évaluer Créer	Théoriser, émettre une hypothèse, généraliser, réfléchir, générer, concevoir, composer, inventer, faire un cas original, prioriser

✓ Taxonomie des compétences

Tableau inspiré des travaux de Bloom et Boudreault, 2008. (Voir aussi la définition de compétence au 4.0.1.)

Posture / compétence attendue		Paramètres			Verbes pour la construction d'objectifs
	Autonomie/proximité	Tps. Avr action	Tps de réalisation	Complexité de la tâche	Appréhension du sens péd.
1 - Survivant	Sous influence d'un tuteur	Prends son temps avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et courtes	Sans comprendre l'impact de ses actions
2 - Apprenti	Avec l'aide d'un tuteur	Petit temps d'analyse avant de passer à l'action	Prends son temps pour réaliser l'action	Tâches simples et de durées moyennes	En commençant à percevoir le sens de ses actions
3 - Fonctionnel	De façon autonome	Passe vite à l'action mais nécessite un petit "échauffouage" mental	Réalise l'action un peu plus lentement que prévu	Tâches mouvement complexe et longues	En perçevant le sens de ses actions
4 - Maître	De façon autonome	Passe vite à l'action	Bonne vitesse d'exécution	Tâches imprévues proches de la situation prévue	En perçevant parfaitement le sens de ses actions
5* - Expert	De façon autonome	Passe à l'action immédiatement	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Tâches complexes parfois éloignées de la situation prévue initialement	En perçevant parfaitement le sens de ses actions
6* - Excellent	De façon autonome	Anticipe et réalise des actions préparatoires	Vitesse d'exécution parfaitement adaptée à la situation	Juger, argumenter, critiquer, justifier, défendre, recommander ...	Perçoit l'impact et la répercussion de ses actions sur la comp. visée chez l'athlète

* Dans ce tableau explicitant les 6 niveaux taxonomiques des compétences, les niveaux 5 et 6 relèvent presque exclusivement d'un niveau de formation d'expertise / de spécialisation tel qu'entendu dans les référentiels de l'AG Sport. Il est exceptionnel de pouvoir viser ce niveau d'acquisition d'une compétence lors d'une formation initiale.

4.0.3. Modalités d'enseignement

Afin d'offrir des expériences variées et efficaces aux candidats dans le cadre de leurs apprentissages, différentes modalités d'enseignement sont proposées voire combinées. Elles favorisent l'accessibilité et la flexibilité du dispositif global de formation. Les modalités d'enseignement sont déclinées dans les fiches type ECTS de chaque module.

✓ Présentiel :

Les activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées en présence physique du formateur et des candidats à un endroit (classe, terrain, etc.) et à un moment commun. Ces derniers sont déterminés pour tous les participants.

✓ Distanciel :

L'ensemble des activités d'enseignement et d'apprentissage sont réalisées à distance dans un environnement numérique d'apprentissage (ENA), selon un « échéancier » prédéterminé au début de la formation.

Le « distanciel » peut être de 2 natures :

- Synchrone (en direct) : activités d'enseignement et d'apprentissages en ligne / à distance organisées à un moment commun à tous les participants. (Par exemple en visio via une plateforme telle que Zoom ou Teams).
- Asynchrone (en différé) : activités d'enseignement et d'apprentissage en ligne / à distance accessibles selon les propres disponibilités du candidat et durant une période prescrite. (Par exemple via la plateforme LMS Moodle). Elles constituent une part du travail en autonomie réalisé par le candidat.

✓ Hybride :

L'enseignement hybride est une combinaison d'activités d'apprentissages proposées en présence, en temps réel et à distance, en mode synchrone ou asynchrone.

Dans le cadre du dispositif global de formation des cadres sportifs en Fédération Wallonie-Bruxelles, la méthodologie active voire interactive est privilégiée. Pour rappel, cette méthodologie se base sur le séquençage « C-A-F-E »

- C = Concept.s (ou Connaissance.s ou Compétence.s)
- A = Application
- F = Facilitation
- E = Expérience

En fonction du niveau de départ des « apprenants » ainsi que de l'objectif d'apprentissage visé, l'ordre de ces 4 éléments doit être adapté. Le principe étant que le formateur, en adoptant une posture de personne ressource / facilitateur, doit prévoir un développement de concepts / principes, et surtout compétences, se basant sur l'expérience des participants et des opportunités enrichies d'application.

4.0.4. Charge théorique de travail et activités d'apprentissage

La charge de travail indique le temps, en principe nécessaire aux candidats, pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, devoirs, portfolio, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle et autonome, évaluations, stages obligatoires, etc.) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus. Toutes ces activités d'apprentissage sont envisagées et sont en adéquation avec les modalités d'enseignement envisagées.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours, des formateurs, des maîtres de stages, des évaluateurs, etc. La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux évaluations / certifications.

4.0.5. Evaluation

Évaluation Moniteur Sportif Animateur

NA	Non-acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En voie d'acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développer les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec maîtrise	Acquis avec une certaine Maîtrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.

Des exemples de grilles d'évaluation sont disponibles en annexes de ce document.

- Champs d'évaluation : Savoirs-Connaissances, Savoir-Faire (« technique »), Savoir-faire comportemental (« non-technique ») – voir ci-dessus à la section 4.0.1 les définitions de chaque « champs ».
- Types d'évaluation : formative – continue – permanente, sommative, certificative ; chacune pouvant faire référence à une/des critères ou des normes.
- Forme d'évaluation : évaluation écrite et/ou évaluation pratique et/ou orale et/ou sur LMS Moodle.
- Niveaux des résultats d'acquis d'apprentissage : Les niveaux attendus au terme du processus d'apprentissage / de formation font référence aux grilles taxonomiques déclinées à la sous-section 4.0.2.
 Les indicateurs développés dans les grilles font apparaître que chaque niveau correspond et est associé à un verbe soit de processus cognitif/intellectuel, soit d'action (d'accomplissement « physique » d'une tâche). Ces verbes décrivent ce que l'apprenant devra être capable de faire à l'issue de tout ou partie du parcours d'apprentissage : ce sont donc nécessairement des verbes qui « appartiennent » au/à la candidat-e pas au formateur. En effet, la formulation d'acquis d'apprentissage doit indiquer ce qu'un candidat doit être capable de faire à l'issue d'une activité ou d'un dispositif de formation, pas ce que sont le contenu, l'organisation ou les méthodes de d'enseignement.

Ce tableau est directement en lien avec le tableau de taxonomie des savoirs (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoirs / connaissances		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les indicateurs et critères attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

Ce tableau renvoie directement aux postures présentées dans le tableau inspiré de Boudreault 2008 (voir 4.0.2)

Niveaux de "comportements observables" des savoir-faire / compétences		
NA	Non Acquis	Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements (tous type de Savoir-Faire) observables attestent de manquements.
EVA	En Voie d'Acquisition	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.
A	Acquis	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.
AM	Acquis avec une certaine Maîtrise	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

4.0.6. Synoptique

Les modules de formation de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous. Chaque module est positionné dans une des thématiques définies dans les textes officiels.

Synoptique MS initiateur et charge de travail des cours spécifiques							Présentiel : 59,55			Distanciel synchrones : 13,45			Distanciel asynchrones : 28,50			Charge théorique totale : 102,50		
Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5						
Cadre institutionnel et législation			Didactique et méthodologie			Facteurs déterminants de l'activité et de la performance			Aspect sécurité et prévention			Ethique et déontologie						
Prés.	Dist. Asyn.	Dist. Asyn.	Prés.	Dist. Asyn.	Dist. Asyn.	Prés.	Dist. Asyn.	Dist. Asyn.	Prés.	Dist. Asyn.	Dist. Asyn.	Prés.	Dist. Asyn.	Dist. Asyn.				
Ens/Form S.	0,00	2,45	0,00	Ens/Form S.-F.	0,30	0,00	Ens/Form S.	1,15	9,30	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00				
Ens/Form S.-F.	0,30	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	13,45	0,00	Ens/Form S.-F.	13,30	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,20	0,00	0,20	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	10,00	0,00	0,00	Eval S.	0,30	0,00	0,00				
Eval S.-F.	0,20	0,00	0,20	Eval S.-F.	16,30	0,00	Eval S.-F.	16,30	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,30	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	1,10	2,45	0,20	Charge Théo. travail	31,30	9,30	28,00	Charge Théo. travail	23,30	0,00	0,00	Charge Théo. travail	2,30	1,30	1,00			
Charge Théo. totale	4,15			Charge Théo. totale	69,00			Charge Théo. totale	23,30			Charge Théo. totale	4,00					
Charge Théo. totale													1,45					
CS011							CS021							CS131				
Les droits et devoirs du MSA et MSAe, des clubs et de la Fédération							Les jeux OMNIKIN au service du Kin-Ball							La maîtrise du ballon, une base à ne pas négliger				
Prés.			Prés.			Prés.			Prés.			Prés.						
Ens/Form S.	0,00	0,45	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00				
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	5,30	0,00	Ens/Form S.-F.	3,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	2,30	0,00	0,00	Eval S.	0,30	0,00	0,00				
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	4,00	0,00	Eval S.-F.	2,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,30	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	0,00	0,45	0,00	Charge Théo. travail	9,30	0,30	9,30	Charge Théo. travail	5,30	0,00	0,00	Charge Théo. travail	1,00	0,30	1,00			
Charge Théo. totale	0,45			Charge Théo. totale	10,30			Charge Théo. totale	5,30			Charge Théo. totale	1,45					
CS111							CS022							CS132				
L'organisation administrative et sportive de la FFBKB							Comment entraîner un groupe ?							L'offensive à 2 balles				
Prés.			Prés.			Prés.			Prés.			Prés.						
Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00				
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	4,40	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,20	0,00	0,20	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	2,30	0,00	0,00	Eval S.	0,30	0,00	0,30				
Eval S.-F.	0,20	0,00	0,20	Eval S.-F.	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,30	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	0,20	1,00	0,20	Charge Théo. travail	0,30	2,00	Charge Théo. travail	6,30	0,00	0,00	Charge Théo. travail	1,30	0,00	0,00				
Charge Théo. totale	1,40			Charge Théo. totale	2,30			Charge Théo. totale	6,30			Charge Théo. totale	1,30					
CS112							CS023							CS133				
L'arbitrage, le rôle de chacun (règlement)							Le carnet de bord de l'animateur							La défense en carrière				
Prés.			Prés.			Prés.			Prés.			Prés.						
Ens/Form S.	0,00	1,00	0,00	Ens/Form S.	0,30	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00				
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	4,40	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	2,30	0,00	0,00	Eval S.	0,30	0,00	0,30				
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,30	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	0,50	1,00	0,00	Charge Théo. travail	0,30	0,00	Charge Théo. travail	5,00	0,00	0,00	Charge Théo. travail	1,30	0,00	0,00				
Charge Théo. totale	1,50			Charge Théo. totale	6,45			Charge Théo. totale	5,00			Charge Théo. totale	1,45					
CS124							CS134							CS135				
Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB							La glissade : les fondamentaux							La charte d'esprit sportif, un fil conducteur				
Prés.			Prés.			Prés.			Prés.			Prés.						
Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00				
Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	4,40	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	2,30	0,00	0,00	Eval S.	0,30	0,00	0,30				
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,30	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	3,45	0,00	3,00	Charge Théo. travail	6,45	0,00	Charge Théo. travail	6,30	0,00	0,00	Charge Théo. travail	1,30	0,00	0,00				
Charge Théo. totale	6,45			Charge Théo. totale	6,45			Charge Théo. totale	6,30			Charge Théo. totale	1,45					
CS125							CS126							CS136				
Organiser ses séances(s) en fonction d'un objectif							Le coach, un guide pour l'enfant							Le stage pratique de ma formation initiatrice				
Prés.			Prés.			Prés.			Prés.			Prés.						
Ens/Form S.	0,45	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	1,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	1,45	0,00	0,00	Charge Théo. travail	2,00	0,00	Charge Théo. travail	0,00	0,00	0,00	Charge Théo. travail	0,00	0,00	0,00				
Charge Théo. totale	1,45			Charge Théo. totale	2,00			Charge Théo. totale	0,00			Charge Théo. totale	0,00					
CS127							CS128							CS137				
Stage pratique de ma formation initiatrice							Le carnet de bord de l'animateur							Le stage pratique de ma formation initiatrice				
Prés.			Prés.			Prés.			Prés.			Prés.						
Ens/Form S.	0,00	1,30	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	Ens/Form S.	0,00	0,00	0,00	Ens/Form S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00	Eval S.	0,00	0,00	0,00				
Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00	Eval S.-F.	0,00	0,00	0,00				
Charge Théo. travail	0,00	1,30	0,00	Charge Théo. travail	1,30	0,00	Charge Théo. travail	0,00	0,00	0,00	Charge Théo. travail	0,00	0,00	0,00				
Charge Théo. totale	0,00	1,30	0,00	Charge Théo. totale	1,30	0,00	Charge Théo. totale	0,00	0,00	0,00	Charge Théo. totale	0,00	0,00	0,00				
Charge Théo. totale													27,30					

4.0.7. Résultats d'Acquis d'Apprentissage « macros » répondant au profil de fonction

Module	RAA Macro	Niveau taxonomique	
		des savoirs	des compétences
CS011	Comprendre le fonctionnement des formations de la FFBKB.	2	
CS111	Comprendre le fonctionnement de la FFBKB.	2	
CS112	Connaitre les règles de base et les faire appliquer.	2	2
CS021	Comprendre le fonctionnement d'une fiche de jeu	2	
CS022	Distinguer le public face à soi (savoir à quel type de public je m'adresse) et appliquer les notions quant à l'attitude à adopter (verbale et physique).	2	3
CS023	Reconnaitre les éléments problématiques dans ma pratique et trouver une solution à ces problématiques avec son MDS (avoir un oeil critique)	1	1
CS024	Acquérir une expérience pratique dans le milieu de l'enseignement du Kin-Ball.		2
CS121	Appliquer la séance d'initiation au public cible.		3
CS122	Construire ses séances en fonction de sa réalité (logistique et humaine)	3	3
CS123	Construire ses séances en fonction d'un objectif.	2	2
CS124	Construire ses séances en fonction d'un objectif.	2	2
CS125	Construire ses séances en fonction d'un objectif.	3	3
CS126	Exécuter la programmation prévue en vue de faire progresser les joueurs dont j'ai la charge	2	2
CS131	Expliquer et montrer les différents types de maîtrise de balle ainsi que leur utilité.	2	2
CS132	Initier des joueurs débutants à la frappe à 2 bras.	2	2
CS133	Expliquer et faire apprendre les gestes défensifs de base.	2	2
CS134	Initier des joueurs débutants à la glissade en tenant compte de leur crainte ou appréhension.	2	2
CS041	Identifier et anticiper une situation de danger.	1	1
CS141	Ordonner sa leçon de manière sécuritaire.	1	1
CS151	Mémoriser la charte d'esprit sportif.	1	1

4.0.8. Parcours de formation

Le parcours de formation représente l'enchaînement, la succession des modules de formation. Il conviendra de veiller au principe de « prérequis », c'est-à-dire des notions vues dans un module servant un autre à posteriori.

Déroulé de la formation Moniteur sportif Animateur en Kin-Ball	
J-7 au plus tard	S'inscrire à la formation via le lien reçu
J-1 au plus tard	Rendre le questionnaire de début de formation
J0	<p><u>Journée 1 de formation (en ligne) :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CS 023 (1^{ière} partie) : Carnet de bord • CS 011 : Droits et devoirs • CS 022 : Animation • CS 041 : Sécurité • CS 021 : Jeux Omnikin (partie théorique) • CS 024 : Stages
J+30	<i>Travail à domicile</i> : Préparation des 2 jeux pour la journée 2
J+45	<p><u>Journée 2 de formation (présentiel) :</u></p> <p><u>Évaluation CS 041</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • CS 021 : Jeux Omnikin en co-enseignement • CS 024 : Stages (rappel) • CS 023 (2^{ème} partie) : Carnet de bord
Jusqu'à J+365	<i>Réaliser le stage d'environ 3 semaines</i> (après validation de tous les modules). <i>Rentrer les documents de fin de formation.</i>

Déroulé de la formation Moniteur sportif Initiateur en Kin-Ball	
J-7 au plus tard	S'inscrire à la formation via le lien reçu
J-1 au plus tard	Rendre le questionnaire de début de formation
J0	<p><u>Journée 1 de formation</u> (<i>en ligne</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CS 111 : Organisation Fédé • CS 112 : Arbitrage • CS 151 : Charte d'esprit sportif • CS 121 : Initiation (1^{ère} partie)
J+15	<p><u>Journée 2 de formation</u> (<i>présentiel</i>) :</p> <p>Évaluation CS 111</p> <ul style="list-style-type: none"> • CS 123 : Organiser sa séance par rapport à un objectif • CS 121 : Initiation (2^{ième} partie) • CS 131 : Maitrise de balle • CS 133 : Défense en carrée
J+30	<p><u>Journée 3 de formation</u> (<i>présentiel</i>) :</p> <p>Évaluation CS 151</p> <ul style="list-style-type: none"> • CS 141 : Le K-B en toute sécurité • CS 134 : La glissade • CS 132 : L'offensive à 2 bras
J+45	<p><u>Journée 4 de formation</u> (<i>présentiel</i>) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • CS 122 : Adaptation terrain • CS 124 : Le coaching • CS 125 : Le carnet de bord • CS 126 : Stage pratique
Jusqu'à J+365	<p><i>Réaliser le stage de 4 semaines</i> (après validation de tous les modules).</p> <p><i>Réaliser la séance d'initiation.</i></p> <p><i>Rentrer les documents de fin de formation.</i></p>

4.1. Fiches ECTS de la thématique 1

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

- Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

- Identifier le fonctionnement de la FFBKB.
- Identifier la politique de développement de la FFBKB ainsi que les tenants et aboutissants des formations de cadres.
- Intégrer l'ensemble des joueurs dans la connaissance et la mise en application des règles de base aussi bien en club qu'à l'école.

- Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 3%
- Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :
3
- Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :
 - CS011 – Les droits et devoirs du MSAn et MSIn, des clubs et de la Fédération.
 - CS111 – L'organisation administrative et sportive de la FFBKB.
 - CS112 – L'arbitrage, le rôle de chacun (règlement).

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS011

Les droits et devoirs du MSAn et MSIni, des clubs et de la Fédération

2. Résumé / présentation

Ce module a pour fonction de présenter la politique de la FFBKB concernant les formations et de mettre en avant les objectifs poursuivis en mettant en place celles-ci. Ce module regroupe également tous les droits et devoirs qui incombent aux candidats mais aussi aux clubs et à la Fédération suite à l'introduction des formations de cadres.

3. Concepts / Mots-clés

Politique de fonctionnement Cadre des formations Développement des moniteurs Obligations de la fonction

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
							1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre le fonctionnement des formations de la FFBKB.							✓						
Micro	Comprendre la politique de la FFBKB concernant le développement des moniteurs.							✓						
	Intégrer les obligations dues à ma fonction								✓					

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				✓			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				0:45
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:45	0:00	0:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

Evaluation				0:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide le module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	3%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG111	**	Tous		*
Statut social et fiscal	CG112	*			
Le multimédia au service de l'apprentissage du sportif	CG123	*			

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSInI, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.
Avoir une fonction au sein de la FFBKB (Conseil d'Administration, Commission Sportive, diverses commissions...) depuis au moins 3 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS111

L'organisation administrative et sportive de la FFBKB

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est de comprendre le fonctionnement de la FFBKB d'un point de vue administratif et sportif. Il permettra de situer la Fédération au niveau national, européen et international. Cette compréhension permettra, entre autres, de s'approprier les objectifs du centre de formation Let's Play Kin-Ball et de la politique de développement de la FFBKB.

3. Concepts / Mots-clés

FFBKB

FIKB

Commission

Développement

Let's Play Kin-Ball

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4		
Macro	Comprendre le fonctionnement de la FFBKB.		v								
Micro	Comprendre la politique de développement et la philosophie de Let's Play Kin-Ball.		v								
	Comprendre les liens entre la FIKB et la FFBKB.		v								

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				v			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	v		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	v		Savoir-faire comportemental (savoir-être)
Type.s	Formative		Sommative
			v
Forme.s	Orale		Ecrite
	v		Pratique
Modalité.s	Mise en situation		Démonstration
			v
	Etude de cas		Q. ouvertes
			v
	Cahier de travail		Portfolio
			TFF
	Activités Moodle		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00

Evaluation				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20	0:00	0:20	0:40	0:40
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir 50% à l'évaluation

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	3%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG 111	*	Le carnet de bord de l'animateur	CS 023	**
Le multimédia au service de l'apprentissage du sportif	CG 113	**	Le carnet de bord de l'initiateur	CS 125	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.
Avoir une fonction au sein de la FFBKB (Conseil d'Administration, Commission Sportive, diverses commissions...) depuis au moins 3 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Avoir une fonction au sein de la FFBKB (Conseil d'Administration, Commission Sportive, diverses commissions...) depuis au moins 3 ans.	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS112

L'arbitrage, le rôle de chacun (règlement)

2. Résumé / présentation

À l'issue de ce module, le candidat sera en mesure de connaître et d'appliquer les règles de base du Kin-Ball (aussi bien les règles officielles que les règles scolaires). Il pourra intégrer l'apprentissage des règles aux joueurs (dans ses séances) en leur faisant « vivre » chaque règle (ce qui leur permettra de mieux comprendre le sport).

3. Concepts / Mots-clés

Règlement

Ecole

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4		1	2	3	4		
Macro	Connaître les règles de base et les faire appliquer.		✓					✓				
	Distinguer quand le règlement doit être adapté en fonction des joueurs.		✓					✓				
Micro	Transposer le règlement de manière active aux joueurs.		✓					✓				

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓		✓			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	✓							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	✓		✓					
Type.s	Formative		Sommative		Certificative			
	✓							
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			✓					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓							

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:20
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:20	0:00	0:00	0:20	

8. Critères d'évaluation

La participation active et la mise en application des notions vues (dans la journée du module CS 122) valide le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	3%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBK	CS 024	**
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	*	Adaptation sur le terrain.	CS 122	**
Règles de bonne conduite d'un cadre sportif	CG 151	**	le carnet de bord de l'initiateur	CS 125	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

4.2. Fiches ECTS de la thématique 2

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques du Kin-Ball en vue de :

- Animer un groupe.
- Expliquer efficacement les bases du Kin-Ball.
- Transposer son enseignement à divers types de situations (matériel, public, espace...).
- Transposer une succession de séances dans le but d'accrocher, fidéliser et faire progresser chacun des joueurs.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » dans le cursus de formation :** 86%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :** 10
- **Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et méthodologie » :**
 - CS021 – Les jeux OMNIKIN au service du Kin-Ball.
 - CS022 – Comment animer un groupe ?
 - CS023 – Le carnet de bord de l'animateur.
 - CS024 – Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB.
 - CS121 – La séance d'initiation, un bon point de départ.
 - CS122 – Adaptation sur le terrain.
 - CS123 – Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif.
 - CS124 – Le coach, un guide pour l'enfant.
 - CS125 – Le carnet de bord de l'initiateur.
 - CS126 – Stage pratique de ma formation initiateur.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS021

Les jeux OMNIKIN au service du Kin-Ball

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est de faire vivre les jeux que l'animateur proposera aux joueurs. Ce module explique comment adapter un jeu, lui donner de l'intérêt en vue d'un objectif, comment le faire varier et comment l'adapter en fonction de l'âge, du nombre, du niveau des joueurs, de l'observation sur le terrain. Ce dossier est donc un recueil de situations diverses pour permettre à l'animateur de faire face à un public varié et de s'adapter si besoin.

3. Concepts / Mots-clés

Animation de jeux Lecture d'une fiche de jeu Adaptation du jeu Variantes

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences	
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Comprendre le fonctionnement d'une fiche de jeu		v						
	Choisir et exécuter un jeu en fonction d'un objectif visant le développement d'habiletés motrices.						v		
Micro	Exécuter un jeu en fonction de différents paramètres et de l'observation sur le terrain						v		
	Répéter un jeu avec des variables simples						v		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péd., dida., tech,...)					
			v					
Type.s	Formative		Sommative					
	v							
Forme.s	Orale		Ecrite					
			v					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v							

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				6:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:30	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:30	0:00	0:00	5:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				4:30
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
4:00	0:00	0:30	4:30	

8. Critères d'évaluation

La participation active lors du module et de l'évaluation formative valide le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Comment animer un groupe ?	CS022	**
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	**	Le carnet de bord de l'animateur	CS023	*
			Stages pédagogiques ...	CS024	**
			Comment garantir la sécurité ...	CS041	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS022

Comment animer un groupe ?

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est de donner des outils au candidat pour lui permettre d'animer un groupe (position, prise de parole, arrêt-relance,...). Des exercices pratiques sont prévus sous forme d'activités de micro-enseignement.

3. Concepts / Mots-clés

Animation

Attitude

Prise de parole

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences	
		1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Distinguer le public face à soi (savoir à quel type de public je m'adresse) et appliquer les notions quant à l'attitude à adopter (verbale et physique).		✓						✓
Micro	Appliquer une attitude positive (feedbacks, encouragements,...) vis à vis des enfants de manière à renforcer leur implication.	✓							✓
	Appliquer un « contrôle » sur le groupe.								✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
				v		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		v	v			Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péd., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
			v					
Type.s	Formative		Sommative		Certificative			
	v							
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique			
			v					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v	v						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				2:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	2:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation				0:30
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	

8. Critères d'évaluation

La participation active lors du module et de l'évaluation formative valide le module.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Les jeux Omnikin au service du Kin-ball	CS 021	**
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	**	Le carnet de bord de l'animateur	CS 023	*
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 131	**	Stages pédagogiques ...	CS 024	**
			Comment garantir la sécurité ...	CS 041	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
AESI, AESSION ou doctorat en éducation physique/sciences de la motricité	"/ "

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS023

Le carnet de bord de l'animateur

2. Résumé / présentation

Le carnet de bord est un outil qui sera utilisé lors de toutes les formations. Il permettra aux chargés de cours et/ou au(x) évaluateur(s) de vérifier l'évolution et l'acquisition des compétences développées durant la formation. Le candidat devra tout y indiquer et y détaillera ses questionnements, remises en question et ressentis.

3. Concepts / Mots-clés

Carnet de bord Évolution Questionnements Ressentis

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
								1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Reconnaitre les éléments problématiques dans ma pratique et trouver une solution à ces problématiques avec son MDS (avoir un oeil critique)								✓			✓			
	Vouloir évoluer et se dépasser constamment de manière à permettre au groupe de joueurs d'évoluer aussi.												✓		
Micro	Rendre les documents nécessaires en temps et en heure.														✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓			✓			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓		✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)		Savoirs - Connaissances	Savoir-faire (méthodo., pédagogie, didact., tech,...)
			✓
Type.s		Formative	Sommative
			✓
Forme.s		Orale	Ecrite
			✓
Modalité.s		Mise en situation	Etude de cas
Démonstration		Q. ouvertes	Cahier de travail
			✓
Pratique		Portfolio	TFF
Activités Moodle			

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				0:30
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:30	0:00	0:00	0:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation				1:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	1:00	1:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide le module ainsi que l'évaluation écrite sur l'évolution de sa pratique sur l'ensemble de la formation. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
4%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Les jeux Omnikin au service du Kin-ball	CS 021	**
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	**	Comment animer un groupe ?	CS 022	**
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 131	**	Stages pédagogiques ...	CS 024	***
Recommandations de base	CG 134	*	Comment garantir la sécurité ...	CS 041	**

pou

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS024

Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB

2. Résumé / présentation

Le stage correspond à la phase la plus importante de la formation des MSAn. En effet, cette activité permet au candidat d'appliquer les savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'il a eu l'occasion de s'approprier pendant les cours et de mettre en pratique les compétences qu'il a acquises tout en bénéficiant de l'encadrement d'un maître de stage/superviseur. Ce document est un résumé de la démarche à effectuer pour lancer son stage ainsi que des objectifs à atteindre à la fin du stage.

3. Concepts / Mots-clés

Stage	Objectifs	Démarche	Expérience
-------	-----------	----------	------------

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
								1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Acquérir une expérience pratique dans le milieu de l'enseignement du Kin-Ball.												✓		
	Mettre en pratique les notions vues au cours de la formation.									✓				✓	
Micro	Respecter la procédure pour lancer son stage et rendre les documents à temps.									✓				✓	
	S'intégrer dans une équipe.									✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓					✓	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓		✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
			✓
Type.s	Formative		Sommative
			✓
Forme.s	Orale		Ecrite
			✓
Modalité.s	Pratique		Sur LMS Moodle
			✓
	Mise en situation		Etude de cas
			Démonstration
			Q. ouvertes
			Cahier de travail
			Portfolio
			TFF
			Activités Moodle
			✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				0:45
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:45	0:00	0:00	0:45	

Evaluation				6:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	3:00	6:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir 50% à l'évaluation. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
23%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Ma formation de cadre sportif	CG 111	**	Les jeux Omnikin au service du Kin-ball	CS 021	
			Le carnet de bord de l'animateur	CS 022	
			Le carnet de bord de l'animateur	CS 023	
			les droits et devoirs du MSA, MSI, du club et de la Fédération	CS 011	

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels à utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS121

La séance d'initiation, un bon point de départ

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est de donner des outils au candidat pour lui permettre d'initier un panel relativement large de personnes. Après ce module, le candidat pourra, dès la première séance, susciter l'amusement et l'intérêt au sport et fidéliser à la pratique du Kin-Ball.

3. Concepts / Mots-clés

Motivation

Spécificité

Progression

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences		
					1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Appliquer la séance d'initiation au public cible.											✓
	Susciter la motivation et l'engagement des joueurs.											✓
Micro	Fidéliser à la pratique du Kin-Ball.											✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓			✓			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
			✓
Type.s	Formative		Sommative
			✓
Forme.s	Orale		Ecrite
			✓
Modalité.s	Pratique		Certificative
			✓
	Sur LMS Moodle		
	Activités Moodle		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	0:00	1:30	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:30	1:30	

8. Critères d'évaluation

Une participation active valide le module ainsi que donner une séance d'initiation. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
5%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Adaptation sur le terrain.	CS 122	**
			Le carnet de bord de l'initiateur	CS 125	**
			La pratique du Kin-Ball en toute sécurité.	CS 141	*
			La charte d'esprit sportif, un fil conducteur	CS 151	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS122

Adaptation sur le terrain

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est d'expliquer la logique pédagogique utilisée pour une progression dans un module de Kin-Ball de 6 semaines. Ce document se veut être une aide pour les enseignants ou les moniteurs donnant des séances ludiques avec : un ballon et/ou un grand groupe (plus de 25 joueurs) et/ou un petit espace. À la fin du module de 6 semaines, l'objectif est d'arriver à un jeu construit avec les différentes règles de base.

3. Concepts / Mots-clés

Adaptation	Progression	Approche par le jeu	Apprentissage
------------	-------------	---------------------	---------------

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
								1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Construire ses séances en fonction de sa réalité (logistique et humaine)									v				v	
	Susciter la motivation et l'engagement des joueurs à travers une activité ludique								v			v			
Micro	Fidéliser à la pratique du Kin-Ball												v		
	Choisir les jeux/exercice pour faire progresser les joueurs de manière à arriver à un jeu construit de base								v			v			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v		v			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
	v	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				6:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
5:00	0:00	0:00	5:00	

Evaluation

Evaluation				0:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide le module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	La séance d'initiation, un bon point de départ	CS 121	*
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	**	Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif	CS 123	**
			Le carnet de bord de l'initiateur	CS 125	**
			Stage pratique de ma formation initiateur	CS 126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS123

Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est d'expliquer comment agencer une séance ou une série de séances en vue d'arriver à un objectif précis. Le but est de montrer comment mettre en place un fil conducteur progressif sans tomber dans des exercices trop spécifiques tout en intégrant des concepts déjà travaillés et/ou nouveaux et en respectant le rythme du joueur (physique, technique et tactique).

3. Concepts / Mots-clés

Progression

Suivi

Décorticage

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
					1	2	3	4	1	2	3	4	
Macro	Construire ses séances en fonction d'un objectif.							✓				✓	
	Discerner les choses à modifier en fonction de ses observations sur le terrain							✓				✓	
Micro	Distinguer un lien logique entre les exercices.							✓				✓	
	Séquencer un concept à travailler pour aller du plus simple au plus complexe.							✓					
	Transposer un concept-clé dans sa séance tout en gardant un apprentissage global.							✓				✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	✓						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓		✓		

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				1:45
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:45	0:00	0:00	0:45	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	

Evaluation

Evaluation				0:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide le module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Adaptation sur le terrain	CS 122	**
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	**	Le coach, un guide pour l'enfant	CS 124	**
Un support à l'activité physique "la machine humaine"	CG 132	*	Le carnet de bord de l'initiateur	CS 125	**
			Stage pratique de ma formation initiateur	CS 126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS124

Le coach, un guide pour l'enfant

2. Résumé / présentation

L'objectif de ce module est d'expliquer l'attitude, le comportement, la façon d'être que le candidat devra avoir avec les joueurs dont il aura la charge. Le candidat a pour but d'aider les joueurs à se développer harmonieusement, à surmonter leurs difficultés et les valoriser tout en leur donnant le goût du sport et, plus particulièrement, du Kin-Ball. Ce module forme le candidat à atteindre ces objectifs.

3. Concepts / Mots-clés

Fidélisation Goût de l'effort Développement Valorisation

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences		
					1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Respecter le rythme d'apprentissage des joueurs.							✓			✓	
	Fidéliser à la pratique du Kin-Ball											✓
Micro	Être bienveillant vis-à-vis des joueurs.							✓			✓	
	Être un modèle pour les joueurs.							✓			✓	

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre
				✓		
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio
		✓	✓			
Livre, revue, article, ...						

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		✓

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				2,00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	2,00
0:00	2:00	0:00	2:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:00
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:00
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:00
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Une participation active valide le module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Le multimédia au service de l'apprentissage sportif	CG 123	*	Comment animer un groupe ?	CS 022	**
Approche de déterminants de gestion psycho-émotionnelle	CG 131	**	La pratique du Kin-Ball en toute sécurité.	CS 141	*
Règles de bonne conduite d'un cadre sportif	CG 151	**	La charte d'esprit sportif, un fil conducteur	CS 151	**
			Toute la thématique 3	T3	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS125

Le carnet de bord de l'animateur

2. Résumé / présentation

Le carnet de bord est un outil qui sera utilisé lors de toutes les formations. Il permettra aux chargés de cours et/ou au(x) évaluateur(s) de vérifier l'évolution et l'acquisition des compétences développées durant la formation. Le candidat devra tout y indiquer, y expliquera ce qu'il a mis en place pour faire progresser ses joueurs et les fidéliser à la pratique du Kin-Ball, y recensera les aptitudes générales et spécifiques que les joueurs doivent acquérir et y notera ses questionnements, ses remises en question et les changements adoptés pour y remédier.

3. Concepts / Mots-clés

Fidélisation Progression Vision Remise en question

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
						1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Se remettre en question et d'avoir un œil objectif sur sa pratique.								✓				✓
	Evoluer et se dépasser constamment de manière à permettre au groupe de joueurs d'évoluer aussi.								✓				✓
Micro	Fidéliser à la pratique du Kin-Ball.								✓				✓

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				✓			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓	✓			

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	✓							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)	Savoir-faire comportemental (savoir-être)				
	✓			✓				
Type.s	Formative		Sommative	Certificative				
				✓				
Forme.s	Orale		Ecrite	Pratique		Sur LMS Moodle		
			✓					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
				✓			✓	

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00

Evaluation				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) ... VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	5:00	5:00	5:00

8. Critères d'évaluation

La candidat doit obtenir au moins 50%. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
21%	86%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	***	Adaptation sur le terrain	CS 122	*
Recommendations de base pour une bonne pratique physique	CG 134	**	Stage pratique de ma formation initiateur	CS 126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS126

Stage pratique de ma formation initiateur

2. Résumé / présentation

Le stage correspond à la phase la plus importante de la formation des MSI. En effet, cette activité permet au candidat d'appliquer les savoirs, savoir-faire et savoir-être qu'il a eu l'occasion de s'approprier pendant les cours et de mettre en pratique les compétences qu'il a acquises tout en bénéficiant de l'encadrement d'un maître de stage/superviseur. Ce document donne les impératifs de stage (durée, encadrement ...) ainsi que les évaluations et les objectifs à atteindre à la fin du stage.

3. Concepts / Mots-clés

Progression	Objectifs	Stage
-------------	-----------	-------

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences		
					1	2	3	4	1	2	3	4
Macro	Exécuter la programmation prévue en vue de faire progresser les joueurs dont j'ai la charge								✓		✓	
	Discerner les manquements et agir pour y pallier et arriver à l'objectif								✓	✓		
Micro	Faire passer un message clair, une explication, une correction ... pour faire progresser les joueurs								✓	✓		
	Lister les attendus et discerner si j'y ai répondu durant mon stage								✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
				✓			
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		✓	✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	✓		✓
Type.s	Formative		Sommative
			✓
Forme.s	Orale		Pratique
	✓		✓
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration
	✓		✓
	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio
			TFF
	Activités Moodle		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	1:30	0:00	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE		0:00	0:00	2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE		18:00	2:00	
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
8:00	0:00	18:00	2:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au moins 50%. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus		
47%	86%		

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Tous		***	Tous		***

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

4.3. Fiches ECTS de la thématique 3

Thématique 3 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques du Kin-Ball en vue de:

- Transposer de manière ludique les fondamentaux techniques et tactiques du Kin-Ball.
 - Séquencer un geste technique simple et fondamental et l'enseigner de manière progressive et cohérente.
 - Discerner le type d'entraînement adéquat en fonction de l'âge et du niveau des apprenants.
- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation :** 6%
 - **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :** 4
 - **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CS131 – La maîtrise du ballon, une base à ne pas négliger.
 - CS132 – L'offensive à 2 bras.
 - CS133 – La défense en carré.
 - CS134 – La glissade : les fondamentaux.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS131

La maitrise du ballon, une base à ne pas négliger

2. Résumé / présentation

À l'issue de ce module, le candidat connaîtra les techniques de bases du Kin-Ball relatives à la maitrise du ballon. Il sera capable de les démontrer et de faire progresser un pratiquant. En outre, il connaîtra les exercices et les jeux adaptés à la progression dans l'utilisation de ces techniques.

3. Concepts / Mots-clés

Progression

Jeux

Maitrise de balle

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences	
		1	2	3	4	1	2	3	4		
Macro	Expliquer et montrer les différents types de maitrise de balle ainsi que leur utilité.		v					v			
	Transposer chaque maitrise de balle dans un moment concret afin de faire progresser chaque joueur dans le quand et le comment utiliser chaque maitrise.		v					v			
Micro	Construire une séance afin d'améliorer la maitrise de balle chez le(s) joueur(s)								v		
	Séquencer la maitrise du ballon pour aller du plus simple au plus complexe.			v				v			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péd., dida., tech,...)		Savoir-faire comportemental (savoir-être)			
	v		v					
Type.s	Formative		Sommative		Certificative			
					v			
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
		v						
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v	v						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				3:00
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
3:00	0:00	0:00	3:00	

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
2:30	0:00	0:00	2:30	
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au moins 50%. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	6%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Adaptation sur le terrain	CS 122	*
Un support à l'activité physique "la machine humaine"	CG 132	**	Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif	CS 123	***
Recommandations de base pour une bonne pratique physique	CG 134	**	Le coach, un guide pour l'enfant	CS 124	***
			Stage pratique de ma formation initiateur	CS126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS132

L'offensive à 2 bras

2. Résumé / présentation

Durant ce module, le candidat apprendra les techniques de bases de l'offensive à 2 bras. Grâce à différents exercices vécus durant cette séquence, le candidat pourra proposer des jeux/exercices adaptés au niveau des joueurs tout en respectant leur rythme d'apprentissage. Le candidat devra développer son esprit d'analyse afin de pouvoir faire évoluer un joueur en difficulté dans cet aspect spécifique du Kin-Ball.

3. Concepts / Mots-clés

Progression

Jeux

Offensive

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4		
Macro	Initier des joueurs débutants à la frappe à 2 bras.		✓					✓			
	Expliquer et montrer une frappe à 2 bras correcte.		✓					✓			
Micro	Construire sa séance et donc ses exercices/jeux au niveau offensif des joueurs tout en respectant leur rythme.			✓					✓		
	Séquencer l'offensive à 2 bras pour aller du plus simple au plus complexe.		✓					✓			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	✓							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)					
	✓		✓					
Type.s	Formative		Sommative					
			✓					
Formes.s	Orale		Ecrite					
	✓							
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	✓	✓						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				4:00	
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
4:00	0:00	0:00	4:00		

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30	
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
2:30	0:00	0:00	2:30		
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au moins 50%. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	6%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Adaptation sur le terrain	CS 122	*
Un support à l'activité physique "la machine humaine"	CG 132	**	Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif	CS 123	***
Recommandations de base pour une bonne pratique physique	CG 134	**	Le coach, un guide pour l'enfant	CS 124	***
			Stage pratique de ma formation initiateur	CS126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS133

La défense en carré

2. Résumé / présentation

Lors de ce module, le candidat vivra différentes situations qu'il pourra remobiliser dans ces leçons. Elles auront pour but de donner des pistes d'évolution et de progression de l'apprentissage du carré et des gestes défensifs de bases. Des astuces seront données pour solutionner un manque de repère spatial.

3. Concepts / Mots-clés

Progression

Jeux

Défense

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences	
	1	2	3	4	1	2	3	4			
Macro	Expliquer et faire apprendre les gestes défensifs de base.								✓		✓
	Construire sa séance pour mettre les joueurs dans un contexte proche du match.								✓		✓
Micro	Exécuter des jeux/outils permettant aux joueurs de se repérer dans l'espace et sur le terrain afin de former le carré.								✓		
	Séquencer la défense en carré pour aller du plus simple au plus complexe.								✓		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		✓					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
			✓				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	✓		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	✓		✓
Type.s	Formative		Sommative
			✓
Forme.s	Orale		Ecrite
	✓		✓
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration
	✓	✓	
	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio
			TFF
	Activités Moodle		

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				2:30	
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
2:30	0:00	0:00	2:30		

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30	
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
2:30	0:00	0:00	2:30		
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au moins 50%. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	6%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Adaptation sur le terrain	CS 122	*
Un support à l'activité physique "la machine humaine"	CG 132	**	Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif	CS 123	***
Recommandations de base pour une bonne pratique physique	CG 134	**	Le coach, un guide pour l'enfant	CS 124	***
			Stage pratique de ma formation initiateur	CS126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS134

La glissade : les fondamentaux

2. Résumé / présentation

A l'issue de ce module, le candidat connaîtra les différents étapes de la glissade. Il pourra jouer sur les différents principes afin de faire évoluer ses joueurs. Il sera capable de faire progresser les joueurs de manières transversales pour un développement harmonieux.

3. Concepts / Mots-clés

Progression

Jeux

Glissade

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences	
		1	2	3	4	1	2	3	4		
Macro	Initier des joueurs débutants à la glissade en tenant compte de leur crainte ou appréhension.		v					v			
	Expliquer et faire apprendre une glissade de manière correcte.		v					v			
Micro	Construire des situations ludiques d'apprentissage, par thème, de la glissade.			v					v		
	Transposer des jeux pour mettre en avant le travail de déclenchement de la glissade ainsi que le timing dans sa séance		v					v			
	Séquencer la glissade pour aller du plus simple au plus complexe.		v					v			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
		v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., pédagogie, didact., tech,...)			Savoir-faire comportemental (savoir-être)		
	v		v					
Type.s	Formative		Sommative			Certificative		
						v		
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			v					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
	v	v						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				4:00	
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
4:00	0:00	0:00	4:00		

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				2:30	
SAVOIRS - CONNAISSANCES					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
2:30	0:00	0:00	2:30		
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE					
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	0:00	0:00	0:00		

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au moins 50%. Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
25%	6%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	CG 121	**	Adaptation sur le terrain	CS 122	*
Un support à l'activité physique "la machine humaine"	CG 132	**	Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif	CS 123	***
Recommandations de base pour une bonne pratique physique	CG 134	**	Le coach, un guide pour l'enfant	CS 124	***
			Stage pratique de ma formation initiateur	CS126	**

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

4.4. Fiches ECTS de la thématique 4

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques du Kin-Ball en vue d' :

- Appliquer la sécurité du groupe lors de la pratique du Kin-Ball.
- Appliquer la sécurité du joueur lors de la pratique du Kin-Ball.
- Appliquer la sécurité du matériel lors de la pratique du Kin-Ball.
- Discerner les moments où la sécurité doit être assurée lors de la pratique du Kin-Ball.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation :** 3%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
2
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CS041 – Comment garantir au mieux la sécurité dans un groupe ?
 - CS141 – La pratique du Kin-Ball en toute sécurité.

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS041

Comment garantir au mieux la sécurité dans un groupe ?

2. Résumé / présentation

À l'issue de ce module, le candidat aura appris comment aménager le lieu d'activité pour le rendre sécurisé. Il pourra également gérer son groupe de manière à minimiser les risques de blessures.

3. Concepts / Mots-clés

Sécurité Gestion de groupe

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)								Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
					1	2	3	4	1	2	3	4	
Macro	Identifier et anticiper une situation de danger.				v				v				
Micro	Transposer les notions vues en matière de gestion de groupe de manière à avoir une vue sur tous et un « contrôle » permanent.					v				v			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
						v	
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...
		v	v				

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non						
	v							
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances			Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)			Savoir-faire comportemental (savoir-être)	
	v							
Type.s	Formative			Sommative			Certificative	
							v	
Forme.s	Orale		Ecrite		Pratique		Sur LMS Moodle	
			v					
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration	Q. ouvertes	Cahier de travail	Portfolio	TFF	Activités Moodle
		v						

7. Charge théorique de travail

Apprentissage

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:30	
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:00	1:30	0:00	1:30	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE	
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:00	
0:00	0:00	0:00	0:00		

Evaluation

SAVOIRS - CONNAISSANCES				1:00	
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total		
0:30	0:00	0:00	0:30	SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE	
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	1:00	
0:30	0:00	0:00	0:30		

8. Critères d'évaluation

Un exemple de la grille d'évaluation se trouve en annexe. Cette grille peut évoluer d'édition en édition

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
100%	3%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG 122	**	Comment animer un groupe ?	CS 022	**
Prévention dans les activités sportives	CG 141	**	La pratique du Kin-Ball en toute sécurité	CS 141	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique + matériel de base en K-B + salle de 20m/20m

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSInI, respectivement).
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
AESI, AESS ou doctorat en éducation physique/sciences de la motricité	" / "

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS141

La pratique du Kin-Ball en toute sécurité

2. Résumé / présentation

À l'issue de ce module, le candidat pourra appliquer tous les principes sécuritaires de l'activité Kin-Ball. Il sera capable d'anticiper les accidents, énoncer les points auxquels les joueurs devront faire attention pour éviter les blessures, mettre en place des mesures préventives de gestion des blessures.

3. Concepts / Mots-clés

Sécurité

Blessure

Prévention

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

		Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)				Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences			
		1	2	3	4	1	2	3	4		
Macro	Ordonner sa leçon de manière sécuritaire.	v					v				
	Distinguer les notions sécuritaires à mettre en place en fonction du groupe face au moniteur.		v					v			
Micro	Énumérer les différents points d'attention afin d'éviter toute(s) blessure(s).		v					v			

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v	v					
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non
		v

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				1:30
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:30	0:00	0:00	1:30	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:00
0:00	0:00	0:00	0:00	

Evaluation				0:00
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	0:00
0:00	0:00	0:00	0:00	

8. Critères d'évaluation

La participation active valide ce module

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus
0%	3%

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Mon action avant, pendant et après ma séance	CG122	**	La maitrise de balle, une base à ne pas négliger	CS131	**
Un support à l'activité physique "la machine humaine"	CG132	*	L'offensive à 2 bras	CS132	**
Recommandations de base pour une bonne pratique physique	CG134	*	La glissade, les fondamentaux	CS134	**
Prévention dans les activités sportives	CG141	**	Comment garantir au mieux la sécurité dans un groupe ?	CS041	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

4.5. Fiches ECTS de la thématique 5

Thématique 5 : Éthique et déontologie

- **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques du Kin-Ball en vue d' :

- Expliquer et enseigner les valeurs défendues par la FIKB et la FFBKB.
- Appliquer un comportement et un jugement en adéquation avec la charte d'esprit sportif défendue par la FIKB et la FFBKB.

- **Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation :** 2%
- **Nombre de modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
1
- **Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » :**
 - CS151 – La charte d'esprit sportif, un fil conducteur

Fiche type "ECTS" descriptive du module

1. Code et titre du module

CS151

La charte d'esprit sportif, un fil conducteur

2. Résumé / présentation

À l'issue de ce module, le candidat connaîtra la charte d'esprit sportif, l'appliquera et pourra la faire appliquer. Il inclura l'apprentissage de celle-ci au sein de ses séances.

3. Concepts / Mots-clés

Charte

Fair-play

Respect

4. Savoirs - connaissances / compétences: résultats attendus au terme des apprentissages (RAA)

Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)							Niveau taxonomique des savoirs		Niveau taxonomique des compétences					
Macro							1	2	3	4	1	2	3	4
	Mémoriser la charte d'esprit sportif.						v				v			
	Transposer l'apprentissage de la charte dans la conception et dans l'opérationnalisation des séances.							v				v		

5. Modalités et ressources d'enseignement

Modalités	Présentiel classe	Présentiel terrain	Présentiel colloque et a.	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Autre	
	v						
Ressources	Activités Moodle	PAO (PPT, Genially,...)	Cahier de ressources	Cahier de travail	Bloc notes	Portfolio	Livre, revue, article, ...

6. Type et forme et modalité d'évaluation

Module évalué	Oui	Non	
	v		
Champs (dominant)	Savoirs - Connaissances		Savoir-faire (méthodo., péda., dida., tech,...)
	v		Savoir-faire comportemental (savoir-être)
Type.s	Formative		Sommative
			v
Forme.s	Orale		Pratique
	v		Sur LMS Moodle
Modalité.s	Mise en situation	Etude de cas	Démonstration
			Q. ouvertes
			Cahier de travail
			Portfolio
			TFF
			Activités Moodle

7. Charge théorique de travail

Apprentissage				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
1:00	0:00	0:00	1:00	1:00
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00

Evaluation				
SAVOIRS - CONNAISSANCES				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:15	0:00	0:30	0:45	0:45
SAVOIR-FAIRE (méthodologique, pédagogique, didactique, technique,...) VERS LE SAVOIR-FAIRE FAIRE				
Présentiel	Distanciel synchrone	Distanciel asynchrone	Total	
0:00	0:00	0:00	0:00	0:00

8. Critères d'évaluation

Le candidat doit obtenir au moins 50%.

9. Pondération

Pondération de ce module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus		
100%	2%		

10. Relations avec d'autres modules du parcours de formation

Intitulé du module (CG)	Code	* / ** / ***	Intitulé du module (CS)	Code	* / ** / ***
Règles de bonnes conduites d'un cadre sportif	CG151	**		Tous	*

11. Normes d'encadrement et de matériel

LMS Moodle / Accès à la plateforme	Codes personnels : utilisation de Classroom
Encadrement	1 intervenant pour 12 candidats minimum, 24 maximum
Matériel	Matériel de bureautique

12. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titre.s / Qualification.s ET/OU expériences utiles à la fonction
Titulaire d'un brevet ADEPS spécifique, au minimum équivalent au niveau d'intervention (MSAn ou MSIni, respectivement).
Titulaire d'un brevet de formateur.
Titulaire d'un titre pédagogique dans le domaine de l'Éducation physique ou des Sciences de la motricité.
Avoir exercé des fonctions de moniteur au sein de la FFBKB pendant minimum 4 ans.

13. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Néant	

4.6. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>				
	<i>Code et titre du module</i>		<i>Pondération du module dans la thématique</i>	<i>Pondération de la thématique dans le cursus de formation</i>
Thématique 1	CS011	Les droits et devoirs du MSAn et MSIni, des clubs et de la Fédération	0%	3%
	CS111	L'organisation administrative et sportive de la FFBKB	100%	
	CS112	L'arbitrage, le rôle de chacun (règlement)	0%	
Thématique 2	CS021	Les jeux OMNIKIN au service du Kin-Ball	0%	86%
	CS022	Comment animer un groupe ?	0%	
	CS023	Le carnet de bord de l'animateur	4%	
	CS024	Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB	23%	
	CS121	La séance d'initiation, un bon point de départ	5%	
	CS122	Adaptation sur le terrain	0%	
	CS123	Organiser sa/ses séance(s) en fonction d'un objectif	0%	
	CS124	Le coach, un guide pour l'enfant	0%	
	CS125	Le carnet de bord de l'animateur	21%	
	CS126	Stage pratique de ma formation initiateur	47%	
Thématique 3	CS131	La maîtrise du ballon, une base à ne pas négliger	25%	6%
	CS132	L'offensive à 2 bras	25%	
	CS133	La défense en carré	25%	
	CS134	La glissade : les fondamentaux	25%	
Thématique 4	CS041	Comment garantir au mieux la sécurité dans un groupe ?	100%	3%
	CS141	La pratique du Kin-Ball en toute sécurité	0%	
Thématique 5	CS151	La charte d'esprit sportif, un fil conducteur	100%	2%

5. RÉFÉRENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES PÉDAGOGIQUES

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4 du décret du 03 mai 2019, au point 5 (**la description des programmes et contenus des stages**).

Les stages font partie intégrante des formations MSAn et MSIn. Ils correspondent aux modules de formation :

- CS 0.2.4 Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB.
- CS 1.2.6 Stage pratique de ma formation Initiateur

Le stage est assimilé à une activité de supervision par un expert de la FFBKB. Deux supervisions sont proposées par la FFBKB selon les disponibilités et la proximité des experts :

- Une supervision à distance : le candidat se filme et l'envoie à son maître de stage. Le maître de stage envoie ensuite un retour à son stagiaire.
- Une supervision en présentiel.

5.1. Présentation du (des) stage(s)

Moniteur Sportif Animateur

- Le stage MSAn doit être entamé après le dernier cours du module Animateur.
- Les documents utiles à l'intervention sur le terrain sont remis aux candidats lors du module CS024_Stage pédagogique sous la direction d'un membre diplômé de la FFBKB (explicatif). Les documents seront également disponibles via la plateforme de cours.
- Le candidat dispose d'un an pour réaliser l'ensemble des prestations demandées.
- Le candidat doit faire le maximum pour trouver un maître de stage évoluant avec des catégories en adéquation avec le niveau MSAn, c'est-à-dire des catégories jeunes débutants (U10, U12, U14) et adultes débutants (mixtes loisirs) et pouvant le superviser en présentiel. Si trouver un maître de stage à proximité s'avérait impossible, le candidat prendra contact avec les responsables des formations de cadres qui jugeront de la situation. Les responsables nommeront, le cas échéant, un maître de stage à distance.
- Le candidat devra animer au minimum 3 séances complètes de 1h chacune et au maximum 12 séances fractionnées de 10 à 15min chacune (prise en charge de l'échauffement uniquement). Il prendra en charge le groupe de joueurs mis à disposition en collaboration avec son maître de stage.
- Le candidat est tenu d'envoyer ses dates de stage à la cellule formation de cadres 15 jours avant le début du stage afin d'être observé au moins une fois sur les séances de stage par un des membres de la cellule formation de cadres. Dans le cas où la prestation du candidat ne répond pas aux attentes minimales, une deuxième observation sera réalisée. Si les 3 séances ont déjà été réalisées, une quatrième séance devra être animée.

- L'ensemble des prestations est à effectuer et les documents officiels sont à rendre à la cellule formation de cadres dans les délais fixés précisés dans le module CS024. La FFBKB prévoit une assurance pour le stagiaire et le maître de stage.
- Les prestations du stagiaire sont réalisées à titre gracieux.

Moniteur Sportif Initiateur

- Le stage MSIni est entamé après la réussite des cours spécifiques de la formation. Le candidat doit avoir participé de manière active aux cours et ainsi faire preuve des connaissances suffisantes pour être accepté au stage. Les documents utiles à l'intervention sur terrain sont remis aux candidats lors du module CS126_ Stage pratique de ma formation initiateur. Les documents seront également disponibles via la plateforme de cours.
- Le candidat dispose d'un an pour réaliser l'ensemble des prestations demandées.
- Le candidat doit faire le maximum pour trouver un maître de stage évoluant avec des catégories en adéquation avec le niveau MSIni, c'est-à-dire des catégories jeunes (U10, U12, U14) et adultes (mixtes loisirs) pouvant le superviser en présentiel. Si trouver un maître de stage à proximité s'avérait impossible, le candidat prendra contact avec les responsables des formations de cadres qui jugeront de la situation. Les responsables nommeront, le cas échéant, un maître de stage à distance.
- Le candidat devra animer durant minimum 4 semaines (avec minimum 6h d'encadrement), ainsi que coacher un match ou un tournoi. Il prendra en charge seul le groupe de joueurs mis à disposition. Le maître de stage sera présent en cas de problèmes.
- Le candidat est tenu d'envoyer ses dates de stage à la cellule formation de cadres 15 jours avant le début du stage afin d'être observé au moins une fois sur les 4 semaines et lors du match ou du tournoi par un des membres de la cellule formation de cadres. Dans le cas où la prestation du candidat ne répond pas aux attentes minimales, une deuxième observation sera réalisée.
- L'ensemble des prestations est à effectuer et les documents officiels sont à rendre à la cellule formation de cadres dans les délais fixés précisés dans le module CS126. La FFBKB prévoit une assurance pour le stagiaire et le maître de stage.
- Les prestations du stagiaire sont réalisées à titre gracieux.

5.1.1. Dossier de stage

Moniteur Sportif Animateur

- Les modalités du stage se trouvent dans le module CS024. Les documents à compléter pour la tenue et l'évaluation du stage se situent dans le module CS024_Le carnet de bord de l'animateur.

Moniteur Sportif Initiateur

- Les modalités du stage ainsi que les différents documents (convention, rapport...) se situent dans le module CS126.

5.1.2. Signalétiques

Moniteur Sportif Animateur

- Le dossier de stage est annexé au cahier des charges de la Fédération (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

Moniteur Sportif Initiateur

- Le dossier de stage est annexé au cahier des charges de la Fédération (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).

5.1.3. Cahier / Carnet de stage

- Le cahier de stage devra, entre autre, comprendre les préparations et les évaluations des séances réalisées par le candidat.
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses diverses appréciations et évaluations (technique et pédagogique).
- Le cahier de stage comprend un espace réservé au Maître de stage pour indiquer ses actions correctives ou de « remédiations » éventuelles.
- Indications claires concernant le renvoi, par le candidat, du cahier de stage signé et complété auprès de l'opérateur de formation (personne de contact, coordonnées complètes, annexes éventuelles, etc.), le Conseiller Pédagogique et/ou la Commission Pédagogique Mixte.
- Etc.

5.1.4. Rapport de stage

Moniteur Sportif Animateur

Le carnet de bord de l'animateur (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) est un travail personnel réalisé par le candidat visant à faire le bilan sur les expériences vécues et devra comprendre, entre autres :

- Les préparations des séances ;
- Les fiches de guidage et d'autocritique ;
- Les évaluations des séances complétées par le maître de stage (pour chaque module et chaque compétence visée) ;
- Un questionnaire sur « l'évolution de sa pratique ».

Les deadlines à respecter scrupuleusement sont indiquées dans le module CS023. En cas de non-respect des deadlines, le candidat risque une perte de points, pouvant mener à l'échec de son stage. Tout au long de son stage, le candidat doit remettre les différents documents complétés à la cellule formation de cadres sur la plateforme.

Moniteur Sportif Initiateur

Le carnet de bord de l'initiateur (**Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) est un travail personnel visant à faire le bilan sur les expériences vécues et devra comprendre, entre autres :

- Une analyse de la situation dans laquelle les joueurs ont été pris en charge ;
- Les préparations des séances ;
- Les fiches de guidage et d'autocritique ;
- L'analyse de l'évènement de fin de stage (match ou tournoi) ;
- Les évaluations des séances complétées par le maître de stage (pour chaque module et chaque compétence visée) ;
- Une ligne du temps des acquis des joueurs ;
- Un questionnaire sur « l'évolution de sa pratique ».

Les deadlines à respecter scrupuleusement sont indiquées dans le module CS125 et CS126. En cas de non-respect des deadlines, le candidat risque une perte de points et l'échec de son stage. À la fin de son stage et suivant les deadlines annoncées, le candidat doit remettre son carnet complété à la cellule formation de cadres.

5.2. Règles concernant les Maîtres de Stages

- L'opérateur de formation fournira aux candidats une liste des maîtres de stage. Cette liste sera régulièrement mise à jour par l'opérateur de formation, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique en fonction des qualifications et/ou, le cas échéant, l'expérience utile exigée des intervenants (voir point **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**).
- S'il le souhaite, le candidat peut proposer un maître de stage à l'opérateur de formation, qui se réserve le droit d'accepter ou non sa proposition.
- Dans le cas d'un échec, le maître de stage peut être « imposé » au candidat par l'opérateur de formation, la Commission Pédagogique Mixte et/ou le Conseiller Pédagogique, sur base de justifications formelles.
- Le maître de stage a le droit d'accepter ou non la mission proposée.
- Pendant le stage, le candidat est placé sous la responsabilité de son maître de stage.
- Le stagiaire est autorisé à effectuer son stage au sein de son propre club et même de sa propre équipe, le fait que le maître de stage soit son entraîneur n'est pas un motif d'inadéquation.
- En cas d'incompatibilité entre le candidat et le maître de stage, la FFBKB se réserve le droit d'imposer un autre maître de stage au candidat.
- Les séances réalisées sont répertoriées consciencieusement et visionnées par le maître de stage.
- Le dossier de stage (rapport d'évaluation) est signé par le maître de stage.

5.3. Acceptation potentielle des Maîtres de Stages

- L'exercice de cette fonction se fera en accord avec l'opérateur de formation.
- Le maître de stage offrira des heures de cours, des programmes, des objectifs, des contenus et un public propice à l'acquisition progressive de compétences par le stagiaire et en adéquation avec ses champs de qualification.
- Le stagiaire sera intégré à l'équipe de moniteurs.

- Le maître de stage encadrera personnellement le stagiaire lors des temps de guidance, d'observation et d'évaluation.
- Le maître de stage accomplira, dans les meilleurs délais, les tâches administratives à l'égard de l'opérateur de formation.
- Le maître de stage dialoguera avec le responsable des formations de cadres chaque fois que nécessaire.
- Le maître de stage accueillera la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadres (opérateur de formation et/ou AG Sport).
- Le maître de stage impliquera activement le stagiaire dans la conduite des cours faisant l'objet du stage.
- Le maître de stage communiquera régulièrement ses remarques et conseillera le stagiaire tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (cahier de stage).
- Le maître de stage acceptera de participer à d'éventuelles formations continues.
- Le maître de stage s'engage à avoir une licence de coach (minimum MSI) valide.

5.4. Endroits et niveaux de Stages

- Une confirmation d'autorisation de stage sera donnée au candidat par l'opérateur de formation.
- Le stage proposé ou choisi doit toujours être en adéquation parfaite avec le niveau de compétence pour lequel le candidat a suivi une formation selon la convention FFBKB (voir niveaux de compétence au point 5.1.1.)
- Le candidat doit communiquer l'endroit de réalisation de son stage (stage ADEPS, stage fédéral, structures privées, clubs...)
- Pour le niveau MSAn, le stage peut se faire en club ou en stage FFBKB mais avec au minimum 2 publics différents de débutants.
- Pour le niveau MSI, le stage se fera en club avec un seul public de joueurs.
- Le stage pourra se réaliser dans le propre club du stagiaire pour autant qu'il se fasse auprès d'un maître de stage reconnu.

5.5. Evaluation du stage et du cahier de stage

Moniteur Sportif Animateur

- Le stage est évalué, par le maître de stage, sur base de grilles d'évaluation (spécifiques à chaque module) utilisées tout au long du stage.
- Le cahier de stage (carnet de bord) est évalué, sur base de grilles d'évaluation (spécifiques à chaque module et détaillées dans la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) par les opérateurs de formation.
- Ces évaluations sont réalisées par des évaluateurs nommés officiellement et reconnus par la FFBKB.
- Il faut 50% de moyenne minimum à ces évaluations afin de valider son cursus de formation.

- Si le stagiaire n'obtient pas au minimum 50% pour son stage, il pourra retenter sa chance auprès d'un maître de stage différent et imposé par la FFBKB jusqu'à un an après la fin de son premier stage (idéalement le plus vite possible).

Moniteur Sportif Initiateur

- Le stage est évalué, par le maître de stage, sur base de grilles d'évaluation (spécifiques à chaque module) utilisées tout au long du stage.
- Le cahier de stage (carnet de bord) est évalué, sur base de grilles d'évaluation (spécifiques à chaque module et détaillées dans la section **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**) par les opérateurs de formation.
- Ces évaluations sont réalisées par des évaluateurs nommés officiellement et reconnus par la FFBKB.
- Il faut 80% de moyenne minimum à ces évaluations afin de valider son cursus de formation.
- Si le stagiaire n'obtient pas au minimum 50% pour son stage, il pourra retenter sa chance auprès d'un maître de stage différent et imposé par la FFBKB.

5.6. Qualification et/ou expérience utile exigée des maîtres de stage

Pour être proposés à l'agrération, les maîtres de stage devront avoir la qualification ou l'expérience suivante :

- Être détenteur du diplôme MSIni en Kin-Ball ;

6. RÉFÉRENTIEL « ÉVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITÉS D’ÉVALUATION

Ce chapitre répond à l'Art. 38 §4. Du décret du 3 mai 2019, au point 6 (**la description des modalités d'évaluation**).

Les modalités définies ci-dessous permettront de réduire au maximum la part de subjectivité potentielle que comporte toute évaluation.

Ces modalités recensent une sorte de règlement fixant les procédures d'évaluation, les règles d'évaluation, de délibération, de jury d'évaluation, des conditions de réussite, de seconde session, d'échec, etc.

6.1. Délai d'organisation des évaluations

La session d'évaluation pour les candidats doit s'effectuer dans un délai jugé raisonnable et au plus tard 1 an après la fin de la formation. Tout délai complémentaire doit être motivé et justifié par l'opérateur de formation en Commission Pédagogique Mixte. Les dates d'évaluation seront communiquées durant la formation.

6.2. Conditions d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

Moniteur Sportif Animateur

Les critères d'accès aux évaluations sont les suivants :

- Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription...) ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
- Respect des 80% de présence aux cours programmés ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
- Respect du délai pour effectuer le stage (1 an) ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
- Respect de remise des travaux en ligne pour valider le carnet de bord ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation enlèvera le nombre de points définis en fonction du retard.
- Respect de l'horaire défini par l'opérateur de formation concernant l'évaluation : l'opérateur de formation octroie 30 minutes de retard au candidat. Une fois ce délai dépassé, le candidat ne sera pas accepté à l'évaluation. En parallèle, le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- En cas de problème médical, le candidat doit être couvert par un certificat médical, envoyé dans les 48 heures à dater du début de l'incapacité, à l'opérateur de formation.

- L'opérateur de formation peut, dans un cas de force majeure (par exemple dans le cas d'un certificat médical), octroyer une session supplémentaire (exceptionnelle) d'évaluation au candidat. Un maximum de 2 sessions par candidat seront organisées.

Moniteur Sportif Initiateur

Les critères d'accès aux évaluations sont les suivants :

- Respect des conditions administratives (âge, paiement, formulaire d'inscription, réussite des cours généraux Adeps...) ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
- Respect des 80% de présence aux cours programmés ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
- Respect du délai pour effectuer le stage (1 an) ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation refuse l'accès à l'évaluation, sans remboursement des frais.
- Respect de remise des travaux en ligne pour valider le carnet de bord ; dans le cas contraire, l'opérateur de formation enlèvera le nombre de points définis en fonction du retard.
- Respect de l'horaire défini par l'opérateur de formation concernant l'évaluation : l'opérateur de formation octroie 30 minutes de retard au candidat. Une fois ce délai dépassé, le candidat ne sera pas accepté à l'évaluation. En parallèle, le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 30 minutes.
- En cas de problème médical, le candidat doit être couvert par un certificat médical, envoyé dans les 48 heures à dater du début de l'incapacité, à l'opérateur de formation.
- L'opérateur de formation peut, dans un cas de force majeure (par exemple dans le cas d'un certificat médical), octroyer une session supplémentaire (exceptionnelle) d'évaluation au candidat. Un maximum de 2 sessions par candidat seront organisées.

6.2.1. Présences au cours

- Afin d'être accepté à l'évaluation finale, le candidat doit atteindre 80% de présence au cours et ce, quel que soit le niveau de qualification.
- En cas de blessure, une présence passive est acceptée sous condition de présentation d'un certificat médical et d'une participation à la formation.
- 15 minutes de retard sont tolérées par activité. Au-delà de ce timing, le candidat sera considéré comme absent.

6.2.2. Autres modalités à décrire

- Les examens théoriques seront écrits et se feront par le biais d'un questionnaire.
- L'examen pratique se fera en situation et consistera à animer des parties de séance (MSAn) ou des séances complètes (MSIni). Le candidat devra fournir ses préparations de séance. La grille d'évaluation sera fournie en cours de formation.

6.3. Publicité des accès aux évaluations

Le candidat sera convoqué aux évaluations par mail, par le biais de l'organisme de formation. Le candidat non admissible aux évaluations (abandon, échec pratique, didactique, absences...) sera averti par mail, par le biais de l'organisme de formation, de la Commission Pédagogique Mixte ou par le Conseiller Pédagogique.

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime).
- Si un candidat ne peut assister à une évaluation, il doit en avertir au plus tôt l'examinateur par téléphone (ses coordonnées seront fournies au moment de la confirmation de l'évaluation) et doit ensuite confirmer son absence par mail aux responsables des formations de cadres (coordonnées : voir intro).
- La légitimité du motif est appréciée par l'opérateur de formation (le certificat médical, le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle – attestation de l'employeur faisant foi – sont, en tous cas, considérés comme motif légitime). La FFBKB statue sur la légitimité de l'absence et peut alors proposer au candidat un nouveau moment d'évaluation. Tant que les absences sont légitimes, un autre moment d'évaluation sera proposé dans un délai de 6 mois au maximum.
- Si un candidat arrive en retard de maximum 30 min à une évaluation, sans motif légitime, il pourra participer à celle-ci dans la durée impartie. Aucun délai supplémentaire ne lui sera accordé. Au-delà de 30min et/ou si un candidat est sorti, le candidat se verra refuser l'accès à l'évaluation.
- En parallèle, le candidat qui choisit de présenter son évaluation ne peut quitter la salle d'examen avant 15 minutes.

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

L'évaluation du candidat, à chaque niveau de qualification et dans chaque champ de compétence doit obligatoirement :

- être composée de plusieurs épreuves,
- sanctionner un niveau de qualification en fonction de critères et indicateurs définis et communiqués préalablement au candidat,
- porter sur le travail fourni par le candidat en fonction des finalités définies et mentionnées dans chaque champ de compétences,
- comprendre deux sessions d'évaluations avec, pour chaque session, un jury de délibération constitué d'un minimum de personnes reconnues par la Commission Pédagogique Mixte.

Une première session sanctionnera la formation dispensée. Cette session pourra être répartie en plusieurs moments en cours de formation.

Une seconde session sera organisée pour les candidats qui n'auraient pas satisfait aux exigences lors de la première session. Les matières à présenter seront actées au Procès-Verbal de délibération de la première session.

L'évaluation du candidat, dans l'un ou l'autre champ de compétences et à chaque niveau de qualification comprendra une évaluation continue (feed-back régulièrement proposé) et/ou une évaluation formative sur base d'indicateurs d'évaluation le plus objectivable possible (sur ce sujet, voir aussi la section 6 – chapitre « évaluation »).

Cette grille d'évaluation doit faire l'objet d'une approbation de la Commission Pédagogique Mixte.

En cas de maladie ou de blessure, appuyée par un certificat médical, ou en cas d'empêchement majeur justifié (voir légitimité du motif), le candidat pourra demander de postposer son évaluation et ceci, une et une seule fois.

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

Le jury d'évaluation connaîtra parfaitement les modalités d'organisation des épreuves, les compétences minimales à atteindre par les candidats et ce, afin notamment de respecter les mêmes exigences d'évaluation. Le jury sera composé d'au moins 3 membres désignés par l'opérateur de formation et avec voix délibérative. L'AG Sport et son Conseiller Pédagogique sont de droit, membres potentiels du jury.

6.7. Décisions et délibérations du jury d'évaluation (Procès-Verbal)

Un président de jury est désigné pour chaque session d'évaluation. Il pourra s'agir du représentant du service formation de cadres de l'AG Sport, du Conseiller Pédagogique, d'une personne issue des membres du jury d'évaluation.

Sur base des évaluations que le candidat aura obtenues aux différentes épreuves, le président du jury aura une voix prépondérante en cas d'égalité lors d'un vote pour toute décision de délibération...

Un secrétaire représentant l'organisme de formation sera désigné par les membres du jury d'évaluation.

Chaque candidat inscrit aux sessions d'évaluation sera systématiquement délibéré.

Toutes les décisions du jury seront actées et motivées dans un procès-verbal (PV) de délibération.

Ce PV sera signé par l'intégralité du jury présent aux évaluations. Il sera envoyé à l'AG Sport (document scanné) en même temps que les résultats des évaluations (documents électroniques → via la plate-forme COFED).

6.8. Motivation du résultat en délibération

Tout résultat de session sera obligatoirement motivé par une phrase qui correspond à la délibération du jury d'évaluation.

Cette motivation sera argumentée, soignée et adaptée à la situation, avec un souci de précision, de clarté et de justesse.

La motivation du résultat se fera en choisissant la phrase la plus adéquate parmi les phrases suivantes :

- Réussite de plein droit ;
- Réussite après délibération ;
- Ajournement ;
- Échec.

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

Enfin, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Chaque candidat sera informé des modalités concernant la publicité officielle des résultats (courrier normalisé ou courriel) et du délai maximal après la session d'évaluation, pour l'envoi de ceux-ci. Le délai sera de 10 jours.

La publicité des résultats contiendra des indicateurs comportementaux, des appréciations chiffrées, des pourcentages... Le ou les contenus de formation à éventuellement représenter sont fixés par le jury d'évaluation au cours de la délibération. Le candidat ajourné en première session est informé et convoqué à une session complémentaire qui se tiendra dans un délai raisonnable. Un droit de recours est octroyé lors d'un refus en seconde session et la procédure à respecter est explicitée au point **Erreur ! Source du renvoi introuvable..**

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous formalisé avec l'opérateur de formation.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé.

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise au sein de la lettre de résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée à l'adresse du siège de l'opérateur de formation, à la personne de contact ci-avant visée. Celle-ci assurera le suivi du dossier.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats mais aussi tous ceux se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, etc.).

7. CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (BELGIQUE OU ÉTRANGER)

Ce chapitre répond à l'Art. 39. § 1er du décret du 02 mai 2019, au point 7 (**les conditions de dispenses de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges / référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation / d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences et des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, etc.) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Cross border »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base / recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, etc.) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur / une institution / un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur / une institution / un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Animateur Kin-Ball en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

A noter, la possession d'un diplôme en Sciences de la motricité (AESI, AEES, doctorat) donne une dispense directe pour deux modules (CS022_Comment animer un groupe et CS041_Comment garantir au mieux la sécurité dans un groupe ?) ainsi que la formation Animateur dans son entièreté.

7.2.2. Eléments à présenter pour une VAF

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - o Nom - Prénom
 - o Adresse officielle (complète)
 - o Date et lieu de naissance
 - o E-mail
 - o Tél. / GSM
 - o La discipline sportive
 - o Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Tableau à compléter.

Code et nom du module pour lequel une dispense est sollicitée	Nom de l'organisme ayant délivré la « certification »	Intitulé du module /du cours	Connaissances/ compétences développées	Résultats d'Acquis d'Apprentissages (descripteurs de connaissances et/ou de compétences)	Volume horaire (présentiel - non présentiel)	Forme d'évaluation et note obtenue	Docs annexés*

- Documents officiels en pièces-jointes au tableau formaté : brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées.
- Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- Au sein du dossier constitué, le demandeur doit remettre, si possible, le cahier des charges des formations suivies.
- Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, etc. Ces dernières feront l'objet d'une attention particulière.
- Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objectives.
- Pour les candidats non francophones, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).
- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande / recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume / quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, etc.). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le candidat de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

Le candidat pourra faire une demande de VAE afin d'être entièrement dispensé de la formation MSAn et MSIn si et uniquement s'il répond à l'ensemble des critères suivants :

- *Réussite de la formation entraîneur niveau 1 dispensée par la FFBKB ou toutes personnes morales reconnues par la FIKB (le diplôme sera exigé) ;*
- *Expérience en tant qu'entraîneur d'une équipe durant au minimum 8 saisons complètes (entraînements + matchs) ;*
- *Expérience en tant qu'entraîneur d'une équipe de jeunes débutants (14 ans et moins) durant au moins 4 saisons (entraînements + matchs) ;*
- *Expérience internationale en tant que membre effectif (joueur ou coach) lors d'une coupe du monde ou championnat d'Europe de Kin-Ball.*

OU

- *Avoir construit la formation Moniteur Sportif Animateur et Initiateur.*

- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.

7.3.2. Eléments à présenter pour une VAE

- Compléter adéquatement et signer un document formaté s'intitulant « Formulaire de demande de VAF »
- Ce formulaire doit contenir :
 - Nom - Prénom
 - Adresse officielle (complète)
 - Date et lieu de naissance
 - E-mail
 - Tél. / GSM
 - La discipline sportive
 - Le niveau de qualification pour lequel une VAF est sollicité
- Tableau à compléter.

EXPÉRIENCES EN LIEN AVEC LES MODULES VISÉS (EN COMMENÇANT PAR LA PLUS RÉCENTE)									
Expérience	En lien avec le(s) module(s) – code et nom du/des modules (niveau encadrement – fonction)	Nom et lieu de la structure dans laquelle les activités ont été exercées + nom et coordonnées du (des) responsable(s)	Secteur d'activité de la structure	Période de l'activité (date de début – date de fin)	Nombre d'heures d'expérience pouvant être justifiées	Principales fonctions/activités exercées en rapport avec le(s) module(s) visé(s)	Connaissances/compétences développées lors de ces principales fonctions/activités	Expériences pouvant être « certifiées » par une autorité publique, un pair breveté, ... Si oui, précisez	Docs annexés*

- Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.
- Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégataire.

7.4. Entretien de VAFE

- Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de « VAFE ».
- L'entretien de VAFE doit permettre :
 - o de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
 - o de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
 - o de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.
- L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.
- Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

Des frais de procédure de 25€ seront demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE pour une dispense totale de la formation.

Des frais de procédure de 5€ seront demandés au demandeur pour l'analyse du dossier de VAFE et/ou l'organisation de l'entretien de VAFE pour une dispense partielle (2 modules) de la formation (voir page 116).

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

- Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi.

Le dossier est à envoyer au responsable des formations de cadres à l'adresse suivante : formationdecadres@kin-ball.be.

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

- Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.
- Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.
- Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se déclinent en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, etc. Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges / référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable. Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre (voir section 6) concernant les recours et procédures.

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux

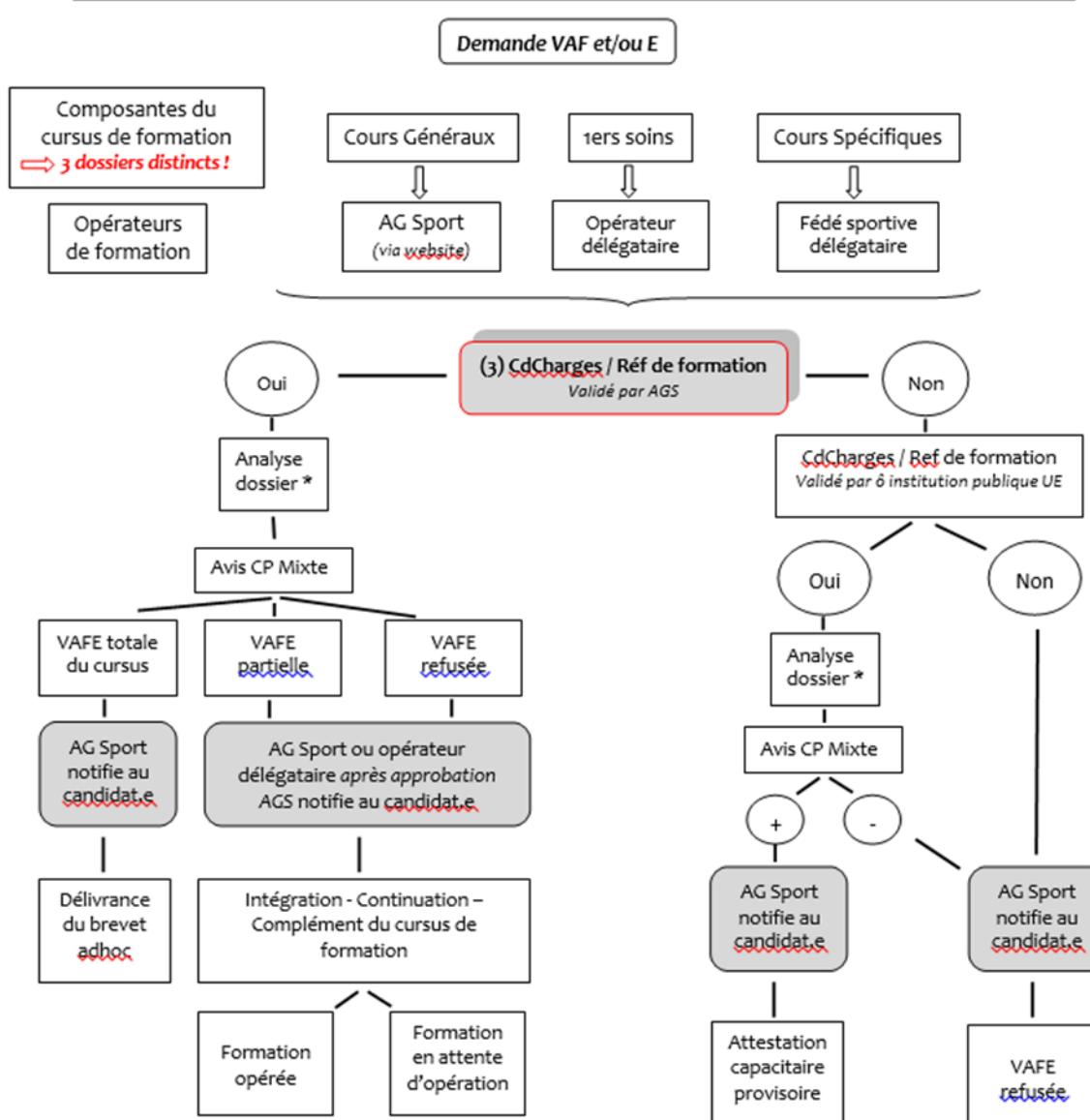
En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les « anciens » cours généraux, les bacheliers en Education Physique, etc.

Ces informations sont présentes sur le site de l'Adeps (www.sport-adeps.be).

7.9.2. Cours spécifiques

Aucune ancienne formation reconnue par l'ADEPS n'a été réalisée.

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



8. RÉFÉRENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES RÈGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art. 38 § 4. du décret du 03 mai 2019, au point 8 (**les modalités de l'homologation des brevets**).

Pour que les parcours de formation soient homologués / certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais (au plus tôt à partir du 01 janvier 2016). Les autres éditions conservent la procédure habituellement mise en place précédemment (fichier Excel).

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué / certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations / changement de coordonnées / etc. concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 – 1080 Bruxelles
Service de la Formation des Cadres Sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et de 13h30 à 16h00
Tél. : 02/413.29.07
Email : adeps.brevets@cfwb.be

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées en adéquation avec son champ de compétences.

9. ANNEXES

1. Évaluation écrite et certificative

Fiche d'évaluation du savoir de la sécurité MSA Kin-Ball		
Candidat : _____	Total : _____ /12	
Réussite <input type="checkbox"/>	2 ^{ième} session <input type="checkbox"/>	Échec <input type="checkbox"/>

Connaissances				
	AM	A	EVA	NA
(S) Le candidat identifie les éléments problématiques dans la vidéo. (→ la menace) <u>Justification</u> :	Green	Light Green	Yellow	Red
(SF Dida) Le candidat a réussi à identifier « la victime » (physique ou matérielle) du risque <u>Justification</u> :	Green	Light Green	Yellow	Red
(SF Dida) Le candidat a réussi à identifier le dommage potentiel (blessures, accidents...) que représente les objets ou l'organisation. (IDENTIFIER le dommage → Conséquence) <u>Justification</u> :	Green	Light Green	Yellow	Red
(S) Le candidat a réussi à organiser l'exercice dans le but de le rendre sécuritaire <u>Justification</u> :	Green	Light Green	Yellow	Red

Signature Chargé de cours (Nom + Date)

Système de notation

La grille d'évaluation se compose de **4 critères**.

Dans la case correspondant à chaque critère, **4 appréciations** sont donc possibles :

- **AM = Acquis avec une certaine Maitrise** ➔ le critère est maîtrisé constamment et ce dans n'importe quelle situation ;
- **A = Acquis** ➔ le critère est maîtrisé de manière régulière ;
- **EVA = En Voie d'Acquisition** ➔ le critère est maîtrisé de manière irrégulière (parfois oui, parfois non) ;
- **NA = Non Acquis** ➔ le critère n'est pas maîtrisé (il n'apparaît jamais ou très rarement).

Après l'évaluation de **tous les critères** de la grille, le **calcul des points** se réalise de la manière suivante :

- Chaque critère « **AM** » vaut 3 points ;
 - Chaque critère « **A** » vaut 2 points ;
 - Chaque critère « **EVA** » vaut 1 point ;
 - Chaque critère « **NA** » vaut 0 point.
-
- Un maximum de 2 critères « **NA** » est autorisé. Au-delà, le candidat verra automatiquement descendre sa note à 2/12.

Attention, si un des items surlignés en jaune est « Non-Aquis » (NA), le candidat est automatiquement en seconde session ou en échec (s'il était déjà en seconde session).

2. Évaluation écrite et certificative

Fiche d'évaluation de l'évolution de sa pratique			
Stagiaire :	Total : _____ /15		
Réussite <input type="checkbox"/>	2 ^{ième} session <input type="checkbox"/>	Échec <input type="checkbox"/>	

Critères observables	AM	A	EVA	NA
Savoir Faire Didactique	Le candidat remet en question sa pratique lors de sa formation Met en perspective ce qu'il a vraiment appris et ce qui était déjà acquis. Il tient compte de l'importance des nouveaux apprentissages	Remise en question mais freinée par ses acquis antérieurs (souvent les études)	Peu de remise en question. Il connaît beaucoup de choses. Il retient 2-3 choses.	Mentionne ne rien avoir appris durant la formation car il effectuait déjà tout parfaitement
	Le candidat fait évoluer sa pratique en tenant compte des nouvelles notions et feedbacks reçus Explique ce qui a changé dans sa manière de faire, ce que ça lui a apporté et les maîtrise	Évolution de la pratique mais reste avec certains acquis antérieurs	Peu d'évolution reste dans un schéma comme son « lui d'avant ».	Continue avec sa façon de faire, à l'opposé de ce qui est demandé
	Le candidat a compris les notions apprises sans les détourner Se projette avec les nouveaux concepts. Voit comment les mettre en place dans sa réalité	Intégration des concepts mais sans application dans sa réalité (explication)	Compréhension limitée des concepts. Fais l'effort mais sans plus	Arrange les nouvelles notions à sa sauce pour correspondre à ce qu'il/elle fait
	Le candidat arrive à intégrer les nouvelles notions dans SA réalité Voit et explique comment il va pouvoir l'intégrer avec ses équipes	Se voit mettre en place les notions apprises mais n'explique pas comment	Septique de l'implémenter et n'en explique pas les raisons	Ne veut pas l'intégrer dans ce qu'il vit (club, équipes...)
	Le candidat veut s'améliorer Voit le positif de la formation et ce qu'elle peut lui apporter	Explique qu'il s'est améliorer mais sans réelle explication ou très succincte	Éprouve des difficultés à expliquer ce qui va changer chez lui. Peu de changement	Essaye de s'en sortir par la flatterie, se compléter dans son lui d'avant formation

Signature Chargé de Cours (Nom + Date)

Système de notation

La grille d'évaluation se compose de **5 critères**.

Dans la case correspondant à chaque critère, **4 appréciations** sont donc possibles :

- **AM = Acquis avec une certaine Maitrise** → le critère est maîtrisé constamment et ce dans n'importe quelle situation ;
- **A = Acquis** → le critère est maîtrisé ;
- **EVA = En Voie d'Acquisition** → le critère est maîtrisé de manière irrégulière (parfois oui, parfois non) ;
- **NA = Non Acquis** → le critère n'est pas maîtrisé (il n'apparaît jamais ou très rarement).

Après l'évaluation de tous les critères de la grille, le **calcul des points** se réalise de la manière suivante :

- Chaque critère « **AM** » vaut 3 points ;
 - Chaque critère « **A** » vaut 2 points ;
 - Chaque critère « **EVA** » vaut 1 point ;
 - Chaque critère « **NA** » vaut 0 point.
- Un maximum de 2 critères « **NA** » est autorisé. Au-delà, le candidat verra automatiquement descendre sa note à 3/15.

3. Évaluation pratique, écrite et certificative

Cette évaluation est l'évaluation du stage dans son ensemble.



MSAn - Grille d'évaluation

Prestations lors du stage

Candidat :	Date du : _____ au _____
------------	--------------------------

Maitre de Stage :	Lieu :
-------------------	--------

Total : /80

Réussite

Seconde session

Échec

Tâches ou compétences	Critères d'évaluations	Éléments/comportements observables	Indicateurs (en cas de problème entourer)	Types de compétences	Échelle d'appréciation				Remarques/Observations particulières
					NA	EVA	A	AM	
1	Préparation de leçon	Utilise les éléments vus (fiche, structure, signalétique) et les faits correspondre avec son jeu.	Structure - Compréhension - Respect de la fiche type	Savoir					
		2 Les jeux sont en lien avec l'objectif	Cohérence - Progression - Lien - Adaptation	SF Méthodo					
		3 Les jeux sont en lien avec le niveau des joueurs	Cohérence - Adaptation - Pertinence	SF Méthodo					
		4 Les jeux sont suffisamment précis que pour ne pas être détournés	Cohérence - Structure - Adaptation - Réglementation	SF Méthodo					
		5 Les variantes des jeux permettent d'atteindre ou de renforcer l'objectif	Cohérence - Diversité - Adaptation - Mise en œuvre	SF Méthodo					
2	Animation des séances	1 Est un modèle pour les joueurs (ponctualité, présentation, maîtrise des émotions, langage, ...)	Exemplarité - Contrôle de soi - Pédagogie	Savoir être					
		2 Parle aux joueurs de façon à se faire comprendre (adapté au public), ni trop fort ou trop bas, ni trop vite ou trop lentement.	Adaptation - Pédagogie - Qualité	Savoir être					
		3 Annonce les consignes de manière claire, précise, concise et y ajoute une démonstration.	Qualité - Efficacité - Pédagogie	SF Péda					
		4 Anime le(s) jeu(x), il est présent verbalement et physiquement (dynamisme et rythme). Veille à ce que tous les participants soient en mouvement.	Pédagogie - Dynamisme - Impact - Analyse	SF Péda					
		5 Réalise des interventions individuelles et collectives par rapport à l'objectif visé + feedbacks positifs	Pertinence - Pédagogie - Qualité - Analyse	SF Péda					

Appliquer et mettre en application des jeux vus durant la formation	Sécurité de tous et de tout	1	Fait en sorte de protéger le matériel par une organisation réfléchie	Anticipation - Réflexion - Sécurité	SF Dida							
		2	Par une organisation réfléchie, place les joueurs dans un environnement sécurisé	Anticipation - Réflexion - Sécurité	SF Dida							
		3	Annonce les critères de sécurité et les fait respecte	Anticipation - Réflexion - Autorité - Sécurité	SF Péda							
		4	Intervient adéquatement pour un manquement de sécurité imprévu.	Ajustement - Sécurité - Mise en place	SF Péda							
		5	A tous les joueurs dans son champ de vision, s'adresse à tous, observe si tous écoutent et le vérifie	Observation - Autorité - Vérification	SF Péda							
	Analyse/Auto critique des leçons	1	Identifie ses véritables forces et faiblesses. Elles sont en lien avec les commentaires de son MDS	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida							
		2	Trouve des solutions pour remédier à ses « problèmes »	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida							
		3	A un véritable œil critique sur sa prestation. Il remplit les feuilles avec sérieux	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida							
		4	Montre des signes d'évolution au fur et à mesure de ses autocritiques. Il veut progresser	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida							
		5	A une impression générale qui reflète la réalité.	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida							
Pénalité		<input type="checkbox"/> Phase 2 <input type="checkbox"/> Phase 3		Retard dans la remise des documents (-5 points/item)								
				<input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> Prépa <input type="checkbox"/> Évals <input type="checkbox"/> Autocritique								
				Retard dans la remise des documents (-10 points)								

Signature MDS	AM	Acquis avec une certaine Maîtrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maîtrise attendu et ce, quelle que soit la situation de réussite / de validation.	Règles complémentaires	
			Les comportements observables sont absents 1 à 2 fois durant l'intégralité du stage	4 points
	A	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de connaissance qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite / de validation.	Les comportements observables sont absents 3 à 4 fois durant l'intégralité du stage	3 points
	EVA	Le candidat n'a pas encore tout-à-fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite / de validation.	Les comportements observables ne sont présents que la moitié du temps	2 points
	NA	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.	Les comportements observables ne sont présents que moins de la moitié du temps	0 point

Évaluation Moniteur Sportif Initiateur

1. Évaluation pratique et écrite certificative

Évaluation « pratique » module initiation			
Stagiaire : _____			
Année de formation : _____	Total : _____ /18		
Date de l'initiation : _____			

	AM	A	EVA	NA
Le candidat a presté la séance d'initiation. <u>Justification</u> :			/	
Le candidat a réalisé la fiche d'analyse de ses conditions d'initiation (âge, taille du groupe, espace, matériel...) <u>Justification</u> :			/	
La séance proposée donne un temps d'engagement moteur important à chaque participant <u>Justification</u> :				
La séance proposée est amusante/ludique et donne envie (sur papier) aux joueurs d'en savoir plus/de revenir. <u>Justification</u> :				
La séance proposée est réaliste par rapport aux différentes « contraintes ». <u>Justification</u> :				
La séance proposée donne un aperçu de ce qu'est le kin-ball. <u>Justification</u> :				

Signature Cellule FC (Nom + Date)

Système de notation

La grille d'évaluation se compose de **6 critères**.

Dans la case correspondant à chaque critère, **4 appréciations** sont donc possibles :

- **AM = Acquis avec une certaine Maitrise** ➔ le critère est maîtrisé constamment et ce dans n'importe quelle situation ;
- **A = Acquis** ➔ le critère est maîtrisé de manière régulière ;
- **EVA = En Voie d'Acquisition** ➔ le critère est maîtrisé de manière irrégulière (parfois oui, parfois non) ;
- **NA = Non Acquis** ➔ le critère n'est pas maîtrisé (il n'apparaît jamais ou très rarement).

Après l'évaluation de tous les critères de la grille, le **calcul des points** se réalise de la manière suivante :

- Chaque critère « **AM** » vaut 3 points ;
- Chaque critère « **A** » vaut 2 points ;
- Chaque critère « **EVA** » vaut 1 point ;
- Chaque critère « **NA** » vaut 0 point.

Un maximum de 3 critères « **NA** » est autorisé. Au-delà, le candidat verra automatiquement descendre sa note à 2/10.

Attention, si un des items surlignés en jaune est « Non-Aquis » (NA), le candidat est automatiquement en situation d'échec et obtiendra une note de 2/10.

2. Évaluation pratique et écrite certificative

 FÉDÉRATION FRANCOPHONE BELGE DE KIN-BALL	MSI - Grille d'évaluation Prestations lors du stage		
Candidat :	Date du : _____ au _____		
Maitre de Stage :	Lieu :		
Total : /160	Réussite <input type="checkbox"/>	Seconde session <input type="checkbox"/>	Échec <input type="checkbox"/>

Tâches ou compétences	Critères d'évaluations	Éléments/comportements observables	Indicateurs (en cas de problème rencontré)	Types de compétences	Échelle d'appréciation				Remarques/Observations particulières
					NA	EVA	A	AM	
Appliquer et mettre en application des jeux vus durant la formation dans une situation de type club en utilisant les principes appris.	1 Analyse et définition d'objectifs	1 Choisit des statistiques pertinentes à analyser lors de la vidéo	Analyse - Choix - Pertinence	SF Dida					
		2 Choisit des statistiques en fonction de la réelle problématique de l'équipe	Analyse - Choix - Pertinence	SF Dida					
		3 Nuance les premiers résultats et en tire certains enseignements	Analyse - Comparaison - Objectifs	SF Dida					
		4 Défini des objectifs généraux SMART pour ses joueurs	Choix - Pertinence - Objectifs	SF Méthodo					
		5 Dé cortique son stage avec un objectif réaliste par séance	Cohérence - Structure - Progression	SF Méthodo					
	2 Suivi des objectifs	1 Donne des feedbacks orientés vers l'objectif	Pédagogie - Suivi - Observation - Régulation	SF Péda					
		2 Met en place des exercices orientés vers l'objectif	Pédagogie - Suivi - Observation - Régulation	SF Méthodo					
		3 Organise des matchs à thème en lien avec l'objectif	Pédagogie - Suivi - Observation - Régulation	SF Méthodo					
	3 Approche pédagogique	1 Montre, démontre, corrige, interpelle, interroge... sur les apprentissages	Pédagogie - Suivi - Observation - Régulation	SF Péda				■	
		2 Apporte une dimension ludique à ses séances. La forme jouée est privilégiée	Pédagogie - Jeux - Apprentissage	SF Péda					
		3 Les joueurs dont il a la charge ont été en mouvement le plus souvent possible	Mouvement - Apprentissage - Jeux	SF Péda					
		4 Utilise un vocabulaire adapté à la discipline, aux exercices et au public	Connaissance - Adaptation - Acculturation	Savoir					
		5 Applique les notions d'animation apprise dans les modules animateur	Pédagogie - Animation - Feedback - Contrôle - Discipline	SF Péda					
	4 Thématisques techniques	1 Corrige les joueurs afin de palier à une faiblesse technique	Connaissance - Correction - Régulation	SF Péda					
		2 Travailleur le geste dans sa globalité (dans des situations jouées et pas juste en exercices)	Connaissance - Correction - Régulation - Variabilité	SF Péda					
		3 Propose des exercices adaptés aux lacunes des joueurs	Jeux - Variation - Adaptation	SF Péda					
		4 Fait évoluer ses exercices de manière à faire progresser ses joueurs	Adaptation - Progression - Différenciation - Analyse	SF Péda					
		5 Est « créatif » et « original », il ne fait pas la même chose à chaque séance	Originalité - Variation - Changement - Progression	SF Péda					
	5 Sécurité de tous et de tout	1 Fait en sorte de protéger les joueurs et les place dans un environnement sécurisé	Organisation - Positionnement - Sécurisation - Orientation	SF Méthodo					
		2 Annonce les critères de sécurité et les fait respecter	Connaissance - Disciplines - Règles	SF Péda					
		3 Corrige les joueurs afin d'éviter tout risque de blessure	Connaissance - Correction - Régulation	SF Péda					
		4 Propose des exercices adaptés au niveau des joueurs	Jeux - Variation - Adaptation	SF Méthodo					
		5 Montre les bons mouvements ou les bonnes positions	Connaissance - Rigueur - Technique	SF Péda					

6	Coaching	1 Utilise ses temps morts à bon escient	Analysé - Réflexion - Choix - Communication	SF Pédia				
		2 Est positif	Etat d'esprit - Contrôle de soi - Sérité	Savoir être				
		3 Accompagne ses joueurs. Ses interventions ont du sens (correction, point d'attention, pourquoi il sort, ...)	Analysé - Réflexion - Choix - Communication	SF Pédia				
		4 Est respectueux envers ses joueurs	Etat d'esprit - Contrôle de soi - Sérité - Positivité	Savoir être				
7	Arbitrage	1 Implique les joueurs dans l'arbitrage	Implication - Suivi - Accompagnement	SF Pédia				
		2 Augmente les connaissances des joueurs sur le règlement	Connaissance - Explication - Transmission - Compréhension	Savoir				
		3 Accepte les décisions arbitrales et explique les fautes à ces joueurs (ou comment ne plus les faire)	Etat d'esprit - Résignation - Aller de l'avant	Savoir être				
		4 Met en lumière les erreurs ou les bonnes actions de son équipe plutôt que celle de l'arbitre	Positivisme - Clévoyance - Mise en avant	SF Pédia				
8	Charte d'esprit sportif	1 Respecte la charte d'esprit sportif	Respect - Fair-play	Savoir être				
		2 Fait respecter la charte à ses joueurs (agit par une remarque, points, règles supplémentaires ...)	Respect - Fair-play - Réservé - Tolérance zéro	SF Pédia				
		3 Met en avant la façon plutôt que la manière	Communication - Progression - Excellence	SF Pédia				
		4 Est un exemple pour ses joueurs	Etat d'esprit - Contrôle de soi - Sérité	Savoir être				
9	Analyse/Auto critique des leçons	1 Identifie ses véritables forces et faiblesses. Elles sont en lien avec les commentaires de son MDS	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida				
		2 Trouve des solutions pour remédier à ses problèmes »	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida				
		3 A un véritable œil critique sur sa prestation, il remplit les feuilles avec sérieux	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida				
		4 Montre des signes d'évolution au fur et à mesure de ses auto-critiques. Il veut progresser	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida				
		5 A une impression générale qui reflète la réalité.	Auto-analyse - Cohérence - Réflexion - Esprit critique	SF Dida				

Pénalité

Phase 2

Retard dans la remise des documents (-5 points/item) Convention Prépa Évals Autocritique

AM	Acquis avec une certaine Maitrise – le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maitrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.	Les comportements observables sont absents 10% à 20% du temps durant l'intégralité du stage	4 points
A	Le candidat répond adéquatement à ce qu'il est attendu. Il peut régulièrement démontrer le résultat de connaissances qui permet de signaler que la personne est en situation de réceptivité / de validation.	Les comportements observables sont absents 20% à 40% du temps durant l'intégralité du stage	3 points
EVA	Le candidat n'a pas encore tout à fait développé les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiés que très peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réceptivité / de validation.	Les comportements observables sont présents que la moitié du temps	2 points
NA	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.	Les comportements observables ne sont présents que moins de la moitié du temps voir jamais présent	0 point

Règles complémentaires
Au minimum 24 des 40 items doivent être A ou AM sinon échec ou seconde session
Si un NA pour un comportement observable en jaune alors automatiquement en échec ou en seconde session

Signature MDS

Nom + Date

3. Évaluation pratique et écrite certificative



MSI - Grille d'évaluation Partie réflexive

Candidat :

Date du : _____ au _____

Maitre de Stage :

Lieu :

Total : /72

Réussite

Seconde session

Échec

Tâches ou compétences	Critères d'évaluations	Éléments/comportements observables	Indicateurs (en cas de problème entourer)	Types de compétences	Échelle d'appréciation				Remarques/Observations particulières
					NA	EVA	A	AM	
Appliquer et mettre en application des jeux vus durant la formation dans une situation de type club en utilisant les principes appris.	1 Justification des choix	1 Trouve une ou des causes aux différents problèmes qu'il a rencontré	Analyse - Réflexion - Conclusion	SF Comportement taux					
		2 A un véritable œil critique sur sa prestation. Rien n'est toujours parfait, mais tout n'est pas bon à jeter non plus	Humilité - Réflexion - Décoritage	SF Comportement taux					
		3 A une analyse large, il/elle ne se contente de ne pas répondre aux 3 ou 4 questions du document	Réflexion - Commentaire - Analyse - Amélioration	SF Comportement taux					
		4 A une idée réaliste de ce que ces joueurs auraient pu atteindre	Analyse - Réflexion - Projection	SF Comportement taux					
		5 Émet des hypothèses sur ce qu'il/elle aurait dû faire et sur ce qui aurait pu marcher	Analyse - Réflexion - Projection	SF Comportement taux					
	2 Correction phase 1	1 Modifie les exercices qui ne sont pas en adéquation avec la philosophie de la formation	Réflexion - Comparaison - Fil conducteur	SF Dida					
		2 Modifie les exercices pour un mieux	Adaptation - Modification - Pertinence - Réflexion	SF Dida					
		3 Justifie ses choix	Justification - Pertinence - Réflexion - Analyse	Savoir être					
		4 Cherche à travailler l'objectif	Réflexion - Choix - Pertinence - Objectif	SF Dida					
		5 Fait en sorte que sa séance soit cohérente. (échauffement, du plus simple au plus complexe avec un fil rouge)	Réflexion - Analyse - Fil conducteur	SF Dida					
	3 Guide de progression	1 N'a pas fait qu'un simple copier-coller. Il utilise les termes spécifiques à son club et des exercices adaptés aux joueurs de son club	Réflexion - Pertinence - Cohérence - Spécifique	SF Comportement taux					
		2 Vise un niveau accessible sans pencher vers le haut niveau	Réflexion - Pertinence - Cohérence - Spécifique	SF Comportement taux					
		3 Le guide est compréhensible et réalisé avec sérieux	Réflexion - Organisation - Pertinence - Cohérence	SF Comportement taux					
		4 Remet en question sa pratique lors la formation	Réflexion - Progression - Amélioration - Modification	Savoir être					
		5 Fait évoluer sa pratique en tenant compte des nouvelles notions et feed-back reçus.	Progression - Amélioration - Changement	Savoir être					
	4 Evolution de sa pratique	1 A compris les notions apprises sans les détourner	Compréhension - Intégration - Implémentation	Savoir être					
		2 Arrive à intégrer les nouvelles notions dans SA réalité	Transversalité - Amélioration - Modification	Savoir être					
		3 Veut s'améliorer	Réflexion - Progression - Amélioration - Modification	Savoir être					
		4 Remet en question sa pratique lors la formation	Réflexion - Progression - Amélioration - Modification	Savoir être					
		5 Fait évoluer sa pratique en tenant compte des nouvelles notions et feed-back reçus.	Progression - Amélioration - Changement	Savoir être					
Pénalité		Phase 3	Retard dans la remise des documents (-10 points/item) <input type="checkbox"/> Justification <input type="checkbox"/> Guide <input type="checkbox"/> Évolution <input type="checkbox"/> Correction						

AM	Acquis avec une certaine Maitrise - le candidat démontre en toutes circonstances les comportements avec le niveau de maitrise attendu et ce, quelle que soit la situation rencontrée.	Les comportements observables sont absents 1 à 2 fois	4 points	Regles complémentaires
A	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seul de connaissance qui permet de signifier que la personne est en mesure de réussir / de valider.	Les comportements observables sont absents 3 à 4 fois	3 points	Au minimum 10 des 18 items doivent être A ou AM sinon échec ou seconde session
EVA	Le candidat n'a pas développé toutes les connaissances attendues. Les indicateurs et critères attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussir / de validation.	Les comportements observables ne sont présents que la moitié du temps	2 points	Si un NA pour un comportement observable en jaune alors automatiquement en échec ou en seconde session
NA	Le candidat n'a pas développé les connaissances attendues. Plusieurs indicateurs et critères observables attestent de manquements.	Les comportements observables ne sont présents que moins de la moitié du temps	0 point	

Signature MDS
Nom + Date



4. Évaluation écrite certificative

Fiche d'évaluation étude de cas sur 2 éléments techniques				
Stagiaire :		Total : _____/24		
Réussite <input type="checkbox"/>		2 ^{ième} session <input type="checkbox"/>	Échec <input type="checkbox"/>	

Critères observables	AM	A	EVA	NA
Savoir Faire Didactique	Le candidat identifie la(s) lacune(s) du joueur sur base de la vidéo.	Identification précise et complète des lacunes observables des 2 éléments.	Identification correcte mais avec quelques imprécisions (1 des 2 est au moins complète)	Identification partielle ou approximative des lacunes.
	Le candidat établit une ligne de conduite pour améliorer le(s) lacune(s).	Ligne de conduite claire, pertinente, progressive, adaptée aux lacunes.	Ligne de conduite cohérente mais manquant de précision ou de progressivité.	Ligne de conduite vague, peu structurée ou partiellement adaptée à la lacune identifiée.
	Le candidat propose des exercices adaptés au niveau du joueur.	Plus de 90% des exercices sont adaptés au niveau du joueur (dans les 2 éléments).	Les exercices sont majoritairement adaptés au niveau du joueur (+ de 50%).	Les exercices sont trop faciles pour le niveau du joueur.
	Le candidat propose des exercices adaptés aux lacunes du joueur.	Les exercices aident le joueur à s'améliorer. Ils sont progressifs.	Les exercices sont adaptés aux lacunes du joueur mais l'ordre ne permet pas une amélioration optimale (inversion ordre des exercices par ex.).	Exercices inadéquats par rapport aux lacunes.
	Le candidat créé des séances intégrées (il met en place des situations proches du réel) et globales (il travaille le mouvement dans son ensemble et pas uniquement axé sur la(s) lacune(s) du joueur).	Les exercices sont globaux mais les consignes font en sorte que l'élément travaillé est l'élément problématique.	Les exercices sont globaux mais ils travaillent l'habileté globale (par ex : la frappe) sans porter le focus, via les consignes, sur la lacune.	Les exercices sont très analytiques, ultra décomposés. La reproduction en situation réelle est quasi impossible.

	Le candidat adapte les règles des situations jouées pour favoriser le travail de la(s) lacune(s).	Des règles « spéciales » travaillant la lacune sont présentes dans 90% des cas où une situation jouée l'exige.	Des règles sont adaptées mais pas toujours présentes (+ de 60%).	Règles « spéciales » peu présentes (50% et moins) ou ne favorisant pas ou peu la lacune.	Aucunes règles « spéciales » dans les situations jouées pour mettre en avant la lacune.
--	--	--	--	--	---

Signature Chargé de Cours (Nom + Date)

Système de notation

La grille d'évaluation se compose de **6 critères**.

Dans la case correspondant à chaque critère, **4 appréciations** sont donc possibles :

- **AM = Acquis avec une certaine Maitrise** → le critère est maîtrisé constamment et ce dans n'importe quelle situation ;
- **A = Acquis** → le critère est maîtrisé ;
- **EVA = En Voie d'Acquisition** → le critère est maîtrisé de manière irrégulière (parfois oui, parfois non) ;
- **NA = Non Acquis** → le critère n'est pas maîtrisé (il n'apparaît jamais ou très rarement).

Après l'évaluation de **tous les critères** de la grille, le **calcul des points** se réalise de la manière suivante :

- Chaque critère « **AM** » vaut 4 points ;
- Chaque critère « **A** » vaut 2 points ;
- Chaque critère « **EVA** » vaut 1 point ;
- Chaque critère « **NA** » vaut 0 point.
- Un maximum de 2 critères « **NA** » est autorisé. Au-delà, le candidat verra automatiquement descendre sa note à 4/24.